

## **Projet Recherche Innovation 2025-2026**

# **La non-participation des classes populaires aux dispositifs participatifs**

# **La non-participation des classes populaires aux dispositifs participatifs**

Enquête auprès des habitants sur les freins à  
l'engagement dans les quartiers prioritaires

**Denis Martouzet**

**Basile Donadieu**

**Année 2025-2026**

# AVERTISSEMENT

---

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non-plagiat.



# Formation par la recherche, Projet recherche innovation en génie de l'Aménagement et de l'Environnement

---

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le département aménagement et environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet recherche innovation (PRI) situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales de l'UMR 7324 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

**Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.**

# REMERCIEMENTS

---

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Denis Martouzet et Natalie Brevet, mes deux directeurs de recherche, qui m'ont accompagné à différentes étapes de ce travail. Je les remercie vivement pour leur soutien constant, la qualité de leurs conseils, leur patience ainsi que leur disponibilité tout au long de ce projet.

Je remercie également Paul Henry, avec qui j'ai collaboré lors des premières phases de cette recherche, notamment pour l'élaboration de l'état de l'art.

Enfin, je souhaite remercier Anne-Sophie Martin, directrice du centre social du Morier et du centre social de Rabière, qui a grandement facilité l'organisation et la mise en œuvre de la distribution des questionnaires au sein des centres sociaux du Morier et de la Rabière, et dont l'accompagnement a été particulièrement précieux sur le terrain.

## Table des matières

|                                                                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                                                                                        | 8  |
| 1. Le cadre conceptuel .....                                                                                                                              | 10 |
| 1.1. Définition des termes importants .....                                                                                                               | 10 |
| 1.1.1. La notion de pauvreté .....                                                                                                                        | 10 |
| 1.1.2. La notion de participation .....                                                                                                                   | 11 |
| 1.2. Inégalité de légitimité et de capabilité pour les personnes en état de pauvreté.....                                                                 | 12 |
| 1.2.1. L'évolution des inégalités en France.....                                                                                                          | 12 |
| 1.2.2. Les inégalités de légitimité.....                                                                                                                  | 13 |
| 1.2.3. Les inégalités de capabilités .....                                                                                                                | 15 |
| 1.3. Quel contexte à la participation dans le monde de l'urbanisme ? .....                                                                                | 16 |
| 1.3.1. Le contexte historique de la participation en France.....                                                                                          | 16 |
| 1.3.2. Les limites de la participation .....                                                                                                              | 17 |
| 1.4. La méthode de croisement des savoirs.....                                                                                                            | 18 |
| 1.4.1. Les croisements de savoir, un type de recherche-action ? .....                                                                                     | 18 |
| 1.4.2. L'apport épistémologique de croisements des savoirs .....                                                                                          | 20 |
| 1.4.3. Les croisements de savoirs et les tensions entre acteurs.....                                                                                      | 21 |
| 1.4.4. Les limites de la méthode de croisement des savoirs .....                                                                                          | 22 |
| 1.5. Les raisons explicitées par la recherche pour expliquer l'absence des personnes en situation de<br>pauvreté dans les processus de participation..... | 23 |
| 2. Etude de cas .....                                                                                                                                     | 25 |
| 2.1. Méthode : .....                                                                                                                                      | 26 |
| 2.1.1. Le principe global.....                                                                                                                            | 26 |
| 2.1.2. La construction du questionnaire .....                                                                                                             | 27 |
| 2.1.3. La sélection du terrain .....                                                                                                                      | 28 |
| 2.2. Les résultats .....                                                                                                                                  | 35 |
| 2.2.1. Le profil des répondants .....                                                                                                                     | 35 |
| 2.2.2. Les résultats de l'étude : .....                                                                                                                   | 37 |
| 2.3. Les limites de la méthode : .....                                                                                                                    | 41 |
| 2.3.1. Les limites anticipées avant la collecte des données : .....                                                                                       | 41 |
| 2.3.2. Les limites découvertes sur le terrain.....                                                                                                        | 42 |
| 2.4. Ce que cet article apporte à la recherche.....                                                                                                       | 42 |
| Conclusion.....                                                                                                                                           | 43 |
| Bibliographie et webographie : .....                                                                                                                      | 44 |
| Bibliographie : .....                                                                                                                                     | 44 |
| Webographie : .....                                                                                                                                       | 46 |
| Annexe : .....                                                                                                                                            | 47 |





## Introduction

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les projets urbains intégrant des dispositifs de participation se sont progressivement développés, en lien avec l'essor des réflexions sur la démocratie locale et la place des citoyens dans la fabrique de la ville. Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte plus large de transformations sociales et politiques, marqué par une remise en question des formes de gouvernance jusque-là, exclusivement technocratiques. En France, ce n'est toutefois qu'à partir des années 1970 que ce type de projets se diffuse plus largement, notamment en réponse à différents mouvements de « luttes urbaines » revendiquant une meilleure prise en compte des habitants dans les décisions affectant leur cadre de vie (« Luttes urbaines et pouvoir politique / Manuel Castells - Université de Lorraine », s. d.). Le développement de ces démarches participatives apparaît ainsi comme la conséquence d'une demande croissante de démocratie, qui se manifeste non seulement par un besoin représentation, mais aussi comme un élargissement du pouvoir de décision et d'expression accordé à l'ensemble des populations.

Si on peut se poser la question de l'efficacité de ces processus, ou du fait qu'ils donnent effectivement une place dans la décision aux personnes investies dans ces processus, les questions qui vont particulièrement nous intéresser dans cet article est : est-ce que toutes les populations sont également représentées dans ces projets participatifs ? Est-ce que ces projets sont conçus pour permettre à toutes les populations de donner son avis, de signifier ces besoins ? Est-ce que les besoins de toutes les populations sont pris en compte de la même façon ?

Cet article se propose d'analyser plus spécifiquement la manière dont les personnes issues des classes populaires sont prises en compte dans les processus de participation ou de consultation de la population.

Pour aborder cette question, il est nécessaire de présenter un acteur central : ATD Quart Monde. Le mouvement ATD Quart Monde occupe une place importante dans la réflexion et l'expérimentation de formes de participation réellement inclusives. Ce mouvement est fondé sur le principe selon lequel les personnes en situation de pauvreté détiennent des savoirs issus de leur expérience. Ces savoirs sont indispensables à la compréhension et à la transformation des mécanismes d'exclusion que subissent les personnes en situation de pauvreté. ATD Quart Monde développe donc depuis plusieurs décennies des méthodes visant à reconnaître et à intégrer ces savoirs dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. En plaçant la participation des plus pauvres au cœur de son action, le mouvement interroge les limites des dispositifs participatifs existants et propose une redéfinition des conditions démocratiques nécessaires à une participation effective et émancipatrice (*Accueil - ATD Quart Monde - France*, s. d.).

L'émergence de cette organisation témoigne d'une prise en compte historiquement insuffisante des savoirs et des besoins des personnes en situation de pauvreté dans les projets intégrant des démarches participatives. Une première explication avancée dans la littérature tient à la faible présence des populations issues des classes populaires dans les dispositifs de participation. Si cette absence semble aujourd'hui empiriquement établie, les travaux de recherche visant à en analyser les causes demeurent en cours et n'apporte pas forcément des réponses satisfaisantes à cet enjeu. Plusieurs facteurs explicatifs ont été identifiés dans la littérature, mais il apparaît que la parole des personnes concernées a rarement été mobilisée pour interroger ces analyses. Il semble ainsi pertinent de mettre à l'épreuve les explications issues de la recherche en donnant directement la

parole aux personnes issues des classes populaires afin de comprendre les raisons de leur faible participation aux projets participatifs.

Cela conduit à la problématique de cet article :  
**« Les raisons évoquées par les personnes appartenant aux classes populaires pour expliquer leur faible participation confirment-elles les analyses de la recherche existante, ou révèlent-elles d'autres facteurs venant les compléter ou les contredire ? »**

L'hypothèse formulée est la suivante : **« plusieurs des explications avancées par la recherche seront confirmées, mais il ressortira également que l'accès insuffisant à l'information concernant les dispositifs participatifs constitue un facteur sous-estimé, voire largement ignoré, dans les travaux existants. »**

Cette recherche s'articule en deux parties. La première, à vocation théorique, a pour objectif de construire un cadre conceptuel commun autour de la participation des personnes en situation de pauvreté. Elle commence par la définition de deux notions centrales : la pauvreté et la participation. Elle s'attache ensuite à décrire un contexte d'inégalités financières conduisant à des inégalités de légitimité et de « capacités ». Un retour historique sur les dispositifs participatifs en France et leurs limites est également proposé, suivi d'une présentation de la méthodologie des croisements de savoirs. Enfin, cette première partie dresse un état des lieux des principales raisons identifiées par la recherche pour expliquer l'absence des personnes en situation de pauvreté dans les processus participatifs.

La seconde partie est consacrée à la confrontation de ces analyses à la parole des personnes issues des quartiers populaires. Elle présente dans un premier temps la méthode de recueil de cette parole, avant d'exposer les résultats de l'étude et d'en tirer les enseignements au regard de la problématique qui guide cet article. Les limites déjà identifiées de cette étude seront aussi explicitées.

# 1. Le cadre conceptuel

## 1.1. Définition des termes importants

### 1.1.1. La notion de pauvreté

La définition la plus couramment mobilisée de la pauvreté repose sur une approche principalement économique. Dans cette perspective, une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour satisfaire ses besoins vitaux fondamentaux, tels que se loger, se nourrir ou se soigner. Cette conception, largement utilisée dans les statistiques publiques, permet d'objectiver la pauvreté à partir de critères mesurables. En France, l'INSEE adopte une approche dite relative de la pauvreté, qui ne se fonde pas sur un seuil absolu de subsistance, mais sur la distribution des revenus au sein de la société. Une personne est alors définie comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, généralement fixé à 60 % du revenu médian (*Définition - Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté / Seuil de pauvreté | Insee*). Cette définition souligne que la pauvreté ne renvoie pas uniquement à une insuffisance de ressources matérielles, mais qu'elle s'inscrit également dans un rapport social, qui se comprend en fonction de normes dominantes dans la société.

Toutefois, de nombreux travaux en sciences sociales ont mis en évidence les limites d'une approche strictement monétaire de la pauvreté. Celle-ci ne saurait être réduite à une simple question de niveau de revenus, dans la mesure où elle s'inscrit dans des rapports sociaux marqués par des dynamiques « *de domination, de stigmatisation et de disqualification sociale, qui affectent durablement les individus concernés* » (Cabin, 2008). Être en situation de pauvreté signifie ainsi faire l'expérience quotidienne de contraintes multiples et non partagées par le reste de la population, qu'elles soient institutionnelles, sociales ou symboliques. Ces contraintes restreignent la capacité des individus à agir, à faire des leurs choix de vie librement et pour ce qui nous intéresse dans cette étude, à participer pleinement à la vie en société. À partir de cela, on obtient une nouvelle définition, « *la pauvreté peut être comprise comme une privation de libertés réelles, entendue comme la capacité effective des individus à mener la vie qu'ils ont envie de mener* » (Bertin, 2008). La notion de capitaux développée par P. Bourdieu vient préciser ces dynamiques de rapports de domination que subissent les personnes en situation de pauvreté et sera explicitée clairement dans la partie « 1.2.2. Les inégalités de légitimité ». Ces deux approches permettent de dépasser une vision uniquement économique pour intégrer la dimension sociale de la pauvreté.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'être précis quant aux termes mobilisés pour décrire la population étudiée, ce qu'elle recouvre et les expériences sociales qu'elle traverse. Dans l'étude de cas présentée dans la suite de cet article, certaines approximations ont été assumées afin de répondre à des contraintes méthodologiques et organisationnelles, notamment liées au temps imparti pour la réalisation de ce projet. Si l'objectif est bien d'explicitier les différentes contraintes qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté, ainsi que les expériences de vie qui structurent leur rapport aux dispositifs participatifs, il a été identifié relativement tôt dans la construction de la méthode qu'il serait difficile d'établir avec certitude si les personnes interrogées pourraient être rigoureusement qualifiées de « personnes en situation de pauvreté » au sens strict des définitions théoriques mobilisées.

Face à cette difficulté, un choix conceptuel a été opéré dans le cadre de l'étude de cas. Plutôt que de mobiliser la catégorie de « personnes en situation de pauvreté », l'analyse s'appuie sur la notion de « classes populaires ». Cette catégorie présente des frontières plus clairement définies et est donc plus opérationnelle, notamment dans le cadre d'une enquête empirique. Elle permet de désigner une fraction identifiable de la population d'un territoire, correspondant aux 30 % des ménages aux revenus les plus faibles. Ce choix vise à assurer une plus grande cohérence entre le cadre conceptuel développé dans cet article et les données empiriques recueillies.

### 1.1.2. La notion de participation

De manière générale, la participation peut être définie comme « *une démarche visant à concevoir, transformer ou gouverner des espaces urbains en impliquant de manière significative les populations concernées* » (« Croisement des savoirs », s. d.). Cette définition insiste sur l'idée que l'implication active des habitants dans ces processus doit dépasser le simple don d'information de la population ou de sa consultation pour réellement être considéré comme un processus participatif. Elle renvoie aussi à une volonté de dépasser des formes verticales de l'action publique, historiquement fondées sur une prise de décision centralisée par les institutions, au profit de dispositifs associant plus directement les citoyens aux choix qui affectent leur cadre de vie. La participation apparaît ainsi comme un moyen de renouveler l'action publique locale, en reconfigurant les relations entre les différents acteurs de la ville : institutions, élus, professionnels et citoyens. De plus, la participation est un concept qui fait la synthèse de deux objectifs principaux : un objectif social et un démocratique.

D'une part, la participation s'inscrit dans un objectif démocratique, en ce qu'elle vise à élargir l'accès aux espaces de décision à toutes les populations et à renforcer l'implication des citoyens dans des processus traditionnellement monopolisés par une petite part de la population, représentées par les élus et les professionnels. Elle interroge directement la répartition du pouvoir au sein de l'action publique, ainsi que les conditions de légitimation des décisions prises. À cet égard, « *l'échelle de la participation* » (Arnstein, 1969), constitue un outil d'analyse central pour appréhender la diversité des dispositifs participatifs en fonction de leur degré réel de pouvoir accordé aux citoyens. Cette typologie distingue différents niveaux de participation, allant de formes essentiellement symboliques, voire manipulatoires, à des formes qui donnent un contrôle effectif aux citoyens. Elle met en évidence le fait que la simple consultation ne présente pas les conditions nécessaires à une participation démocratique prenant réellement en compte les besoins et les intérêts des habitants, et souligne l'importance que certaines conditions politiques et organisationnelles sont nécessaires à une implication réelle de la population dans les processus de décision.

D'autre part, la participation peut être appréhendée comme un outil de justice sociale, notamment lorsqu'elle vise explicitement à inclure des groupes socialement marginalisés, souvent tenus à l'écart des processus de décision. Cooke et Kothari (2001) montrent que la participation peut constituer un levier de réduction des inégalités lorsqu'elle permet la reconnaissance des savoirs, des expériences et des intérêts de ces populations dans l'élaboration des politiques publiques (Cooke et Kothari, 2001). Ici, la participation ne renvoie pas uniquement à des modalités techniques ou procédurales de décision, mais engage également une réflexion plus large sur les enjeux d'équité et de justice sociale, en particulier sur l'égalité d'accès à la parole, et à la reconnaissance du pouvoir d'agir. En intégrant les populations les plus éloignées des espaces institutionnels, les dispositifs participatifs peuvent ainsi contribuer à transformer, au moins partiellement, les rapports de domination existants et à renforcer l'effectivité des droits citoyens.

Cependant, dans le cadre de cette étude, et plus particulièrement dans le cadre de la mise en place d'un questionnaire, il a été nécessaire de mobiliser une définition plus simple et plus opérationnelle de la participation. Cette simplification répond à des contraintes méthodologiques, visant à la bonne compréhension des questions par les personnes interrogées et à la nécessité de disposer d'une définition commune et accessible. La participation a donc été définie, dans ce contexte précis, comme définis ci-dessous.

*“ Dans ce questionnaire, on considère comme participation tout processus qui a vocation à impliquer la population dans un projet public ou privé d'urbanisme, de gestion urbaine, de projet urbain. Cette implication peut-être plus ou moins importante : cela peut prendre plusieurs formes :*

*Processus de consultation : enquête publique sur un Plan Local d'Urbanisme (PLU), questionnaire en ligne, boîte à idées municipale, etc.*

*Processus de concertation : ateliers participatifs sur un projet de réaménagement, réunions publiques, balades urbaines, etc.*

*Processus de co-construction : budgets participatifs, chantiers participatifs, etc. “*

## 1.2. Inégalité de légitimité et de capacité pour les personnes en état de pauvreté

Cette partie repose sur un état de l'art de recherches sociologiques et historiques sur les inégalités sociales. Les auteurs clé de cette partie sont Pierre Bourdieu, Thomas Piketty et Amartya Sen.

### 1.2.1. L'évolution des inégalités en France

Il nous a paru nécessaire de proposer un bref retour historique sur l'évolution des inégalités en France, afin de mieux comprendre le sentiment d'impossibilité de changement qui peut être présent chez les personnes en situation de pauvreté. Ce sentiment ne peut en effet être appréhendé indépendamment des dynamiques historiques de répartition des richesses et des revenus, qui structurent durablement les trajectoires sociales dans notre société. S'il demeure difficile de représenter de manière précise l'évolution des inégalités de ressources sur des échelles de temps très longues, il est néanmoins possible d'en retracer les grandes tendances sur le dernier siècle en France, notamment grâce aux nombreux rapports produits par l'État, en particulier depuis la mise en place de l'impôt sur le revenu. L'exploitation et l'analyse de ces données ont permis de formuler un certain nombre d'hypothèses, dont la validation et la discussion ont notamment été approfondies par Thomas Piketty.

Dans un premier temps, il peut sembler que les inégalités aient fortement diminué en France entre le début et la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, cette lecture globale mérite d'être nuancée, car les dynamiques observées apparaissent plus complexes qu'une simple baisse linéaire des inégalités (Atkinson et al. 2001). L'analyse des données montre que la part du décile supérieur dans le revenu total a effectivement diminué au cours du siècle, avec plusieurs périodes de baisse marquées, en particulier lors des deux guerres mondiales et durant la période dite des « 30 Glorieuses ». Les deux conflits mondiaux ont affecté les revenus et le patrimoine du décile supérieur par des facteurs essentiellement conjoncturels et « naturels », tandis que la période des « 30 Glorieuses » a entraîné

une réduction plus structurelle des ressources de ce groupe, notamment à travers la mise en place de politiques de taxation sur le revenu et sur l'héritage (Atkinson et al. 2001).

Cependant, cette réduction apparente des inégalités repose en grande partie sur l'évolution des niveaux de richesse, et plus spécifiquement du patrimoine, des catégories les plus aisées, en particulier des 0,01 % les plus riches. Les travaux montrent en effet que les inégalités de salaires, quant à elles, n'ont que très peu fluctué sur cette période. De la même manière, la hiérarchie des emplois est restée largement stable, traduisant une forte inertie des structures professionnelles et des rapports de pouvoir associés (Atkinson et al. 2001). Autrement dit, si certaines catégories très favorisées ont vu leur patrimoine diminuer à certains moments de l'histoire, cette évolution n'a pas nécessairement bénéficié aux populations les plus modestes en termes de conditions de vie ou de perspectives d'ascension sociale.

On peut ainsi conclure que, malgré certains épisodes de réduction du patrimoine des plus riches, les personnes en situation de pauvreté ont globalement connu une stagnation des inégalités qu'elles subissent. Cette stabilité des écarts, notamment salariaux, contribue à ancrer durablement des positions sociales différenciées et à limiter les possibilités de changement perçues par les individus concernés. Comme le souligne Thomas Piketty dans la citation suivante, les politiques mises en œuvre au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et prolongées au XXI<sup>e</sup> siècle, ne semblent pas avoir eu pour objectif de remettre en cause ces structures profondes d'inégalités : « La très grande stabilité à long terme des inégalités salariales françaises est peut-être la conséquence du fait que ces dernières ont toujours fait l'objet d'un consensus (aucun mouvement politique n'a jamais véritablement cherché à remettre radicalement en cause les hiérarchies salariales existantes) et que ce consensus n'a guère évolué dans la France du XX<sup>e</sup> siècle. » (Atkinson et al. 2001)

Le problème des inégalités salariales et de richesse apparaît ainsi comme un phénomène durable, caractérisé par une forte inertie et par l'absence de solutions structurelles mises en œuvre sur le long terme. De plus, il semble que les politiques publiques successives ne se soient jamais véritablement emparées de cette question de manière centrale. Cela contribue à alimenter, chez les personnes en situation de pauvreté, le sentiment que les inégalités sont vouées à perdurer et que les possibilités de transformation sont limitées. Dans ce contexte, une meilleure prise en compte des savoirs, des expériences et des analyses produites par les personnes en situation de pauvreté pourrait constituer un levier pour repenser les politiques publiques et, potentiellement, ouvrir de nouvelles perspectives de changement.

### 1.2.2. Les inégalités de légitimité

Notre sujet porte sur la place des personnes en situation de pauvreté dans la société, et plus précisément sur leur capacité à peser sur les décisions qui les concernent. Cette capacité à influencer sur les choix collectifs, qu'ils soient politiques ou scientifiques, est étroitement liée à la notion de légitimité. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de revenir sur cette notion, afin de mieux comprendre les mécanismes sociaux qui contribuent à marginaliser certaines paroles et certains savoirs dans les processus de décision.

D'abord, Max Weber analyse la légitimité à partir de deux notions centrales : le pouvoir et la domination. La légitimité constitue alors un outil d'analyse des relations de pouvoir, permettant de comprendre pourquoi certaines formes d'autorité sont reconnues comme valables et acceptées

socialement. Lorsqu'un rapport de domination se met en place entre individus ou groupes d'individus, les pratiques, les normes et les savoirs des groupes qui détiennent le pouvoir tendent à être reconnus comme légitimes, au détriment de ceux des groupes dominés. On parle alors de « légitimité dominante » (Beetham 1995), c'est-à-dire d'un processus par lequel certaines visions du monde et certaines formes de savoir s'imposent comme évidentes et naturelles, tandis que d'autres sont disqualifiées ou invisibilisées.

Ces rapports de domination ont été largement théorisés par Pierre Bourdieu, dont les travaux constituent le cadre de compréhension des inégalités sociales. Bourdieu est à l'origine de la notion de capitaux, qui sont de « ressources » socialement différenciées et inégalement réparties, qui structurent la position des individus dans la société. Il distingue notamment trois formes principales de capitaux : le capital économique, le capital culturel et le capital social (Cabin 2008). Les individus et les groupes sociaux disposent de ces capitaux à des degrés variables, ce qui influence fortement leur trajectoire sociale, leur accès aux ressources et leur capacité à faire valoir leurs intérêts.

Un des apports essentiels de l'analyse bourdieusienne réside dans le fait que les différents champs de la société ne valorisent pas les mêmes formes de capitaux (Cabin 2008). Certains champs, comme celui de l'entreprise, accordent une importance centrale au capital économique, tandis que d'autres, comme les champs artistiques ou académiques, c'est davantage le capital culturel qui est valorisé. D'autres encore reposent largement sur le capital social, c'est-à-dire sur les réseaux de relations et les formes de reconnaissance mutuelle. Dans chaque champ, les individus qui possèdent la combinaison de capitaux la plus adaptée tendent à occuper des positions dominantes et à exercer des rapports de domination sur les autres acteurs du champ. À l'inverse, les personnes disposant de faibles volumes de capitaux se trouvent structurellement désavantagées dans ce champ en particulier.

Les personnes en situation de pauvreté disposent généralement de faibles volumes de capitaux, qu'ils soient économiques, culturels ou sociaux, et sont donc particulièrement exposées à des rapports de domination dans la majorité des champs de la société qu'elles fréquentent tout au long de leur vie (Cabin 2008). Dans cet article, l'analyse se concentre plus spécifiquement sur un champ : celui de la politique, et plus précisément de l'engagement citoyen. Cet espace, loin d'échapper aux logiques de domination, reproduit eux aussi des mécanismes de sélection et de légitimation qui tend à exclure les personnes en situation de pauvreté. Le manque de capitaux adaptés à ce champ se traduit alors par un déficit de légitimité à s'exprimer, à produire des savoirs reconnus et à voir ces savoirs pris en compte, ce qui renforce les rapports de domination déjà existants.

Afin de mieux comprendre cette situation de dette de capitaux, il est nécessaire d'analyser les raisons pour lesquelles les personnes en situation de pauvreté rencontrent des difficultés d'accès à ces capitaux. Un élément central qui explique cela est un accès limité à des emplois stables. Pour l'ensemble des citoyens, un emploi stable constitue un vecteur essentiel de sécurité matérielle, de reconnaissance sociale et d'autonomie dans l'organisation de son temps. Il permet également de développer des relations sociales en dehors de son milieu social d'origine et d'accéder à des espaces de sociabilité diversifiés. Les difficultés d'accès à l'emploi stable que rencontrent les personnes en situation de pauvreté les privent de ces ressources et limitent leur capacité à accumuler des capitaux au sens de Bourdieu (Paugam 1998). Les relations sociales construites dans le cadre professionnel jouent un rôle déterminant dans la constitution du capital social. Elles permettent notamment la création de « liens faibles » (Novirus, 2020), qui offrent un accès à des informations, des opportunités et des ressources situées en dehors des cercles relationnels proches. L'instabilité de

l'emploi empêche largement la constitution de ce type de liens, ce qui freine les possibilités de mobilité sociale. Par ailleurs, le manque de maîtrise de son temps, lié à la précarité professionnelle, limite l'accès à des activités culturelles, éducatives ou associatives susceptibles de renforcer le capital culturel. Ainsi, les difficultés d'accès au capital économique s'accompagnent très souvent de difficultés d'accès aux autres formes de capitaux, dans un processus cumulatif de désavantage social (Paugam 1998).

L'ensemble de ces mécanismes contribue à expliquer le déficit de légitimité dont souffrent les personnes en situation de pauvreté. Les personnes concernées sont, en effet, fréquemment confrontées à des formes de disqualification de leurs savoirs, non pas en raison de leur contenu, mais du seul fait de leur appartenance à un groupe social dominé (Carrel et al. 2017). De plus, elles n'ont souvent pas eu accès aux outils conceptuels et analytiques qui permettent de décrypter les enjeux et les logiques à l'œuvre dans le champ de la politique (Carrel et al. 2017). Ces deux phénomènes peuvent engendrer des réactions de défiance, de retrait ou de contestation, qui apparaissent compréhensibles au regard des expériences vécues par ces personnes, mais qui sont fréquemment perçues comme illégitimes ou irrationnelles par ceux qui ne sont pas confrontés à ces formes de domination et de discrimination (Carrel et al. 2017).

### 1.2.3. Les inégalités de capacités

Le manque de légitimité constitue un élément central pour comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de pauvreté à peser sur les décisions qui les concernent. Toutefois, il ne suffit pas à lui seul rendre compte de l'ensemble des obstacles auxquels ces personnes sont confrontées. En effet, au-delà des rapports de domination symboliques et sociaux, les personnes en situation de pauvreté subissent également des inégalités de « capacité », qui limitent concrètement leur pouvoir d'agir. Cette notion, développée par Amartya Sen, renvoie au « pouvoir d'agir en termes de liberté réelle des individus » (Bertin 2008), c'est-à-dire à la capacité effective de transformer des ressources formelles en possibilités réelles de choix et d'action.

Cette approche par la notion de capacités met en évidence le fait que l'accès à un droit ou à une ressource ne garantit pas, en soi, la possibilité de l'exercer pleinement. Un exemple permet d'illustrer cette distinction : lorsqu'un problème d'accès à l'éducation est identifié pour certains enfants, l'implantation d'une école dans un territoire donné leur ouvre formellement la possibilité d'y être scolarisés. Toutefois, cette possibilité ne se traduit pas nécessairement par une égalité réelle d'accès à l'éducation. Le manque de ressources financières pour se déplacer jusqu'à l'école, l'absence de matériel scolaire adéquat ou encore des conditions de vie précaires peuvent empêcher ces enfants de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage que les autres. Dans cette situation, l'égalité formelle d'accès à l'école ne se traduit pas par une égalité de capacité.

Les transformations susceptibles d'améliorer les capacités ne portent alors pas uniquement sur l'existence des infrastructures, mais sur l'ensemble des conditions qui permettent aux individus de convertir ces ressources en libertés réelles. Dans l'exemple précédent, la gratuité des transports en commun ou la mise à disposition d'un matériel scolaire commun à l'ensemble des élèves constituent des leviers permettant de réduire les inégalités de capacité. Pour Amartya Sen, si l'égalité entre les individus constitue un objectif politique, il revient aux instances de pouvoir de garantir des capacités équivalentes pour l'ensemble de la population (Bertin 2008). Il s'agit ainsi de faire en sorte que la société offre aux individus les moyens nécessaires pour transformer leurs ressources



en libertés effectives. Le manque de capacités apparaît dès lors comme une caractéristique commune à l'ensemble des groupes soumis à des phénomènes de domination sociale (Bertin 2008). Cependant, la prise en compte de ces inégalités de capacités demeure largement absente des processus de décision politique (Bertin 2008). Les politiques publiques tendent en effet à se concentrer sur l'accès formel aux droits et aux dispositifs, sans toujours prendre en compte les conditions concrètes permettant leur appropriation effective par les populations concernées. C'est précisément en réponse à cette lacune qu'ont émergé, à partir des années 1980, différents processus, comme l'association ATD Quart Monde visant à reconnaître les personnes en situation de pauvreté comme des acteurs à part entière des politiques qui les concernent. Ces démarches cherchent à prendre en compte les effets des inégalités de capacité et à y apporter des réponses.

### 1.3. Quel contexte à la participation dans le monde de l'urbanisme ?

Pour cette partie, les recherches se sont concentrées sur le domaine de l'histoire de la participation et le domaine de la sociologie de la participation. Les auteurs principaux sur ce thème sont Jodelle Zetlaoui-Leger qui a synthétisé une partie de la connaissance sur l'histoire de la participation et Cécile Barnaud.

#### 1.3.1. Le contexte historique de la participation en France

Nous avons montré que différents phénomènes sociaux et politiques contribuent à une difficulté globale, pour les personnes en situation de pauvreté, à faire entendre leur voix et à peser sur les décisions qui les concernent. Dans la mesure où notre travail porte plus spécifiquement sur le champ de l'urbanisme, il apparaît pertinent d'interroger l'existence de dynamiques similaires dans ce champ en particulier, ainsi que d'en analyser les origines et les conséquences

La participation dans les projets d'urbanisme constitue en effet une notion relativement récente. Pendant une longue période, les habitants, et plus encore les personnes en situation de pauvreté, ont été envisagés principalement comme des destinataires des politiques urbaines, et non pas comme des acteurs légitimes de la réflexion et de la production de la ville. Les courants modernistes et rationalistes de l'urbanisme, incarnés notamment par Le Corbusier, reposaient sur une conception fonctionnaliste de l'espace urbain et des individus (Zetlaoui-Leger, s. d.). Ces derniers y étaient perçus comme des êtres interchangeables, caractérisés par des besoins élémentaires, standardisés et facilement anticipables. Dans ce cadre, l'organisation de la ville relevait avant tout de l'expertise technique et de l'autorité des planificateurs, ce qui laissait peu de place à l'expression des besoins réels des habitants. La participation apparaissait alors dépourvue de légitimité, dans un système fondé sur une forte confiance accordée à ceux qui détiennent le savoir et le pouvoir de décision (Zetlaoui-Leger, s. d.).

Ce n'est que plus tard que la question de la participation des habitants émerge, d'abord sous la forme d'actes de résistance. À partir des années 1960, différents mouvements de contestation, qualifiés de « luttes urbaines » ou de « luttes pour l'amélioration du cadre de vie », font leur apparition (« Luttes urbaines et pouvoir politique / Manuel Castells - Université de Lorraine », s. d.). Ces mobilisations s'inscrivent dans des dynamiques ascendantes régulièrement décrites comme « bottom-up ». Ces dynamiques traduisent une remise en cause du monopole des acteurs de la ville et des institutions dans la définition des projets urbains. Ces formes de participation spontanées

contribuent à ouvrir une réflexion plus large sur la place des habitants dans l'aménagement des villes, réflexion qui se déploie progressivement dans les sphères scientifique, professionnelle et militante (Zetlaoui-Leger, s. d.).

Sous l'effet de ces mobilisations et des tensions qu'elles symbolisent, les pouvoirs publics sont progressivement amenés à intégrer cette question dans leurs discours et leurs pratiques pour satisfaire ces demandes. Ce tournant, observé notamment à partir des années 1970, s'inscrit dans un contexte plus large marqué par l'émergence de conflits environnementaux, et de crise des banlieues. Toutefois, la sphère politique privilégie alors le terme de « concertation » plutôt que celui de « participation ». Néanmoins, dans les faits, la mise en place de ces concertations, qui semble être un pas en avant, s'apparente le plus souvent à une logique descendante de transmission de l'information, plutôt qu'à un véritable espace de délibération et de codécision. Nous pouvons aussi mentionner qu'un sentiment croissant de défiance à l'égard des institutions politiques se propage dans la population dans cette même période. Malgré la multiplication apparente de dispositifs de débat, la place accordée aux habitants dans la définition des actions et dans les décisions demeure très limitée.

Cette situation n'empêche pas les acteurs institutionnels de mettre en avant le caractère concerté des projets qu'ils portent, contribuant ainsi à produire un décalage entre les discours et les pratiques. Ce décalage génère un sentiment d'impuissance particulièrement fort chez les personnes en situation de pauvreté, qui se trouvent rarement représentées dans ces dispositifs. Comme le souligne la citation suivante, les maîtres d'ouvrage tendent à privilégier des interlocuteurs déjà adaptés et légitimés, au détriment des groupes les plus marginalisés : *« S'ils disent expliquer ainsi par une sorte de fatalisme la faible diversité des groupes constitués, les maîtres d'ouvrage paraissent souvent se contenter d'avoir pour interlocuteurs les représentants des associations les plus concernées – les plus institutionnalisées - ou les plus bruyantes, dans l'espoir de mieux les contrôler »*. (Zetlaoui-Léger 2013)

Malgré l'émergence de certaines initiatives visant à renouveler les pratiques participatives, cette tendance se prolonge jusqu'à aujourd'hui. L'analyse de l'histoire de la participation en urbanisme montre ainsi que ce domaine ne fait pas exception aux mécanismes plus généraux d'exclusion des personnes en situation de pauvreté des espaces de débat et de décision. Les projets urbains reproduisent, voire renforcent, des inégalités de pouvoir d'expression et d'influence déjà présentes dans d'autres sphères de l'action publique.

### 1.3.2. Les limites de la participation

La participation fait souvent l'objet de critiques. L'une des plus fréquentes concerne le manque de prise en compte des asymétries de pouvoir entre les différents groupes impliqués dans les instances participatives (Barnaud, 2013). Autrement dit, certains acteurs disposent de moyens, de ressources ou d'influence qui leur permettent de peser davantage sur les décisions, tandis que d'autres populations restent marginalisées dans le processus.

La légitimité des démarches participatives constitue également un enjeu central. Une instance de participation acquiert souvent sa légitimité aux yeux de certaines populations grâce aux acteurs qu'elle choisit d'intégrer à ses processus. Par exemple, la présence de grandes entreprises de construction peut être perçue par une partie de la population comme un gage de qualité et de succès potentiel du projet, tandis que pour d'autres, ces mêmes acteurs peuvent délégitimer le

projet, en raison de leur tendance à ne pas intégrer les intérêts de certains habitants dans leurs projets passés. Cette question soulève donc un dilemme : pour qui la participation doit-elle être légitime ? (Barnaud, 2013)

En ce qui concerne le fonctionnement concret des démarches participatives, deux postures se distinguent. La posture dialogique considère que l'action collective repose nécessairement sur la recherche du consensus (Barnaud, 2013). À l'inverse, la posture critique défend l'idée que le consensus est souvent illusoire, et que ce sont avant tout les acteurs les plus influents qui parviennent à faire prévaloir leurs intérêts. Ces deux visions influencent fortement la manière dont les instances gèrent les asymétries de pouvoir : certaines adoptent une neutralité apparente, tandis que d'autres prennent des positions claires et assumées. Chacune de ces approches fait l'objet de critiques : la neutralité peut être perçue comme un outil de manipulation des groupes dominants, alors que la non-neutralité entraîne une modification des rapports de force existants et pose la question de la légitimité des instances à intervenir dans ces rapports (Barnaud, 2013).

Enfin, une autre limite de la participation réside dans la dimension temporelle. Plusieurs auteurs soulignent que la participation publique se heurte souvent aux contraintes du quotidien des habitants, et que la mobilisation collective est limitée par les obligations privées : « l'accaparement privé vaut absence de temps public » (Petit, 2022). Autrement dit, le manque de disponibilité des populations constitue un frein majeur à la mise en œuvre de démarches participatives réellement inclusives.

## 1.4. La méthode de croisement des savoirs

Dans cette partie, les domaines thématiques de cette partie sont l'épistémologie, et particulièrement la remise en cause de la neutralité de la science et de l'histoire des croisements des savoirs. Les auteurs clés de ces parties sont Karl Lewin, et l'interprétation de ces écrits sur la recherche action par Florence Allard-Poesi et Véronique Perret. C'est aussi la pensée de Elisabetta Bucolo et Marion Carrel qui ont permis de produire cette partie. Enfin, cette partie va s'appuyer sur les documents qui ont été construits grâce à l'expérience de l'association ATD Quart Monde.

### 1.4.1. Les croisements de savoir, un type de recherche-action ?

Depuis plusieurs années, on observe l'émergence de moyens alternatifs de production des savoirs, qui remettent en question les formes traditionnelles de la recherche académique. La notion de recherche-action s'inscrit pleinement dans cette dynamique et constitue un cadre conceptuel central pour comprendre les points de convergence et de divergence entre les démarches de recherche participative et celles du croisement des savoirs. Cette notion est initialement théorisée par Kurt Lewin au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, à partir du constat qu'« *une recherche qui ne produit que des livres ne suffit pas* » (Lewin, 1946). La recherche-action repose ainsi sur un double objectif : d'une part, la production de connaissances, et d'autre part, la transformation de la réalité sociale par l'action (Allard-Poesi et Perret, 2003). À ces deux objectifs s'ajoute un troisième principe fondamental : la participation active des acteurs de terrain dans le processus de recherche (Allard-Poesi et Perret, 2003).

Ces principes impliquent une redéfinition du rôle du chercheur, qui n'est plus seulement observateur extérieur, mais devient acteur impliqué dans son propre terrain d'étude (« Croisement des savoirs », s. d.). Profondément ancrée dans des enjeux politiques et sociaux, la recherche participative vise en effet à identifier des solutions à des problèmes sociaux en accordant une place centrale à la parole des personnes directement concernées (Allard-Poési et Perret, 2003). Malgré ce socle commun, les pratiques de recherche-action peuvent néanmoins conduire à des orientations et à des finalités distinctes. On distingue ainsi, d'une part, les recherches-actions expérimentales, davantage axées sur la production de connaissances opérationnelles, et, d'autre part, un courant qui se base sur le fait que la création de connaissances en elle-même constitue le principal levier de changement social (Allard-Poési et Perret, 2003).

La méthode des croisements des savoirs s'inscrit pleinement dans les principes fondamentaux de la recherche-action. Ces derniers sont d'ailleurs formalisés dans la charte des croisements des savoirs, qui sera abordée plus loin. À ce titre, les croisements des savoirs peuvent être considérés comme une forme de recherche-action expérimentale, dont la spécificité réside dans l'introduction d'une contrainte supplémentaire : la présence indispensable des personnes en situation de pauvreté et la co-construction des savoirs avec ces personnes, et non simplement à leur sujet.

Pour certains auteurs, notamment Elisabetta Bucolo, le croisement des savoirs ne constitue pas uniquement une méthode parmi d'autres au sein du champ de la recherche participative. Il s'agit également d'une posture éthique et politique, visant à reconnaître la légitimité des savoirs issus de l'expérience de la pauvreté et à s'engager activement dans la production de connaissances utiles à la lutte contre la pauvreté (Bucolo, 2023). Cette démarche prend ainsi une dimension militante.

Comme indiqué précédemment, la méthode des croisements des savoirs est une forme spécifique de recherche-action, dont les particularités sont explicitement définies dans une charte élaborée par ATD Quart Monde (Subbiotto, s. d.). Cette charte est le résultat d'un processus progressif, construit à partir des multiples expériences de croisements menées par les volontaires de l'association. C'est alors devenu un document de référence permettant de comprendre les fondements, les objectifs et les conditions de mise en œuvre de cette démarche, tout en mettant en évidence les quelques éléments jugés essentiels à son bon fonctionnement.

La charte commence par rappeler le contexte social et politique justifiant la nécessité d'intégrer les personnes en situation de pauvreté aux processus de recherche, un point qui rejoint les constats formulés plus tôt dans cet état de l'art. Professionnels ensuite les différentes catégories d'acteurs impliqués dans les démarches de croisement des savoirs, à savoir « les universitaires », « les professionnels » et « les personnes en situation de pauvreté », en précisant les spécificités et les apports propres à chacun de ces rôles (Subbiotto, s. d.). La charte identifie enfin plusieurs principes essentiels, répartis en deux ensembles.

Les prérequis reposent notamment sur le fait de ne pas être seul, mais engagé collectivement, d'avoir conscience d'un besoin de changement, de reconnaître que chaque participant est détenteur de savoirs, et de se placer dans une véritable posture de recherche. L'adhésion à ces prérequis est considérée comme indispensable pour l'ensemble des participants et des organisateurs (Subbiotto, s. d.). Les conditions de mise en œuvre incluent quant à elles la présence effective de personnes en situation de pauvreté, la garantie d'une autonomie de la parole, notamment en limitant les effets de dépendance hiérarchique (par exemple entre un employeur et un salarié), ainsi que l'existence d'espaces de parole protégés, matérialisés par des « moments de

non-mixité », qui seront développés ultérieurement. La charte souligne également le rôle central des animateurs ou modérateurs. Enfin, elle insiste sur le fait que les savoirs produits doivent être fondés sur l'expérience vécue de chacun et que le cadre temporel doit permettre à tous de prendre la parole dans la durée (Subbiotto, s. d.).

Pour conclure, il est utile de revenir brièvement sur les débuts de cette méthode, le croisement des savoirs. Cette dynamique est initiée par l'association ATD Quart Monde, fondée dans les années 1950 à la suite de l'appel de l'abbé Pierre et des problématiques de grande pauvreté qu'il a mises en lumière (« Croisement des savoirs », s. d.). Dès ses débuts, l'association s'investit dans trois domaines complémentaires : la recherche, l'action et la sensibilisation. C'est dans ce cadre qu'une collaboration étroite se met rapidement en place avec des chercheurs, donnant lieu à de nombreux travaux et à la structuration progressive de la méthode des croisements des savoirs, ainsi qu'à la création d'un statut de volontaire permanent au sein de l'association (« Croisement des savoirs », s. d.). L'ensemble de ces éléments permet ainsi de mieux situer la méthodologie des croisements des savoirs dans le champ plus large de la participation et de comprendre à la fois ces objectifs, ses spécificités et les enjeux politiques et sociaux qui la traversent.

#### 1.4.2. L'apport épistémologique de croisements des savoirs

La méthode des croisements des savoirs constitue une remise en cause majeure de la conception scientifique dominante, souvent considérée comme légitime. Cette remise en cause développe une vision sur la recherche qui repose sur l'idée que les savoirs produits par la recherche sont socialement situés, et que toute démarche scientifique, tout comme tout chercheur, est susceptible d'être traversée par des biais. Ces biais interviennent dès l'amont du processus de recherche, notamment dans le choix des objets d'étude, qui implique nécessairement l'exclusion d'autres thématiques. Cette perspective remet ainsi en question la prétention de la science à une neutralité totale. C'est la même chose pour l'idée que la recherche pourrait atteindre une objectivité parfaite. La méthodologie des croisements des savoirs vise plutôt à renforcer l'objectivité des recherches en y intégrant des points de vue complémentaires, en particulier celui des personnes en situation de pauvreté.

Cette remise en cause épistémologique occupe une place croissante dans les débats scientifiques contemporains et fait l'objet de nombreux travaux. Ciccotti, par exemple, contribue à étayer cette thèse en proposant une démonstration de la non-neutralité de la science (Tremblay, 2005). Il souligne que la reconnaissance de la non-neutralité des savoirs n'est pas incompatible avec leur objectivité, à condition d'admettre que toute recherche constitue un point de vue situé et que l'objectivité ne peut être envisagée qu'à l'échelle de l'ensemble des connaissances produites, et non à travers une recherche isolée (Tremblay, 2005). Or, c'est précisément ce point de vue global de la production scientifique qui pose problème, tant les savoirs sont fragmentés et hiérarchisés.

Dans cette remise en question du fonctionnement de la recherche et des modalités de production des savoirs, l'une des innovations majeures de la méthode des croisements des savoirs réside dans l'introduction des « moments de non-mixité ». Ces espaces spécifiques ne doivent toutefois être ni permanents ni totalement cloisonnés, afin de préserver l'équilibre du processus participatif. Ils constituent une étape intermédiaire, encadré par des volontaires ou des modérateurs, et s'inscrivent dans une dynamique plus large de co-construction des savoirs (Carrel et al., 2017). Ces moments de non-mixité poursuivent deux objectifs principaux : d'une part, la création d'un espace de parole sécurisé, favorisant l'expression libre des expériences vécues et d'autre part, l'élaboration

d'un savoir commun fondé sur l'expérience collective. Comme le soulignent Carrel et ses collègues, « le but de ces moments de non-mixité est de dépsychologiser et désindividualiser le vécu pour en reconnaître l'expression d'une commune condition sociale dans un cadre de confiance » (Carrel et al., 2017). Cette démarche permet ainsi de réintroduire une forme de symétrie dans la production des savoirs, en donnant aux personnes en situation de pauvreté la possibilité de dépasser le simple registre du témoignage pour devenir de véritables productrices de connaissances (Carrel et al., 2017).

Les réflexions épistémologiques autour des croisements des savoirs portent également sur la portée et la légitimité des savoirs produits. L'association ATD Quart Monde qualifie ces connaissances de « savoirs de lutte contre la pauvreté », soulignant leur vocation explicitement transformatrice. À l'instar de la recherche-action, ces savoirs ne visent pas uniquement à nourrir le champ académique, mais cherchent également à produire des effets concrets dans l'action sociale (Brun, 2017).

Pour certains auteurs, les savoirs issus des croisements des savoirs contribuent avant tout à générer des prises de conscience chez les participants, lesquelles peuvent ensuite se diffuser au sein de la société par leur intermédiaire. Plusieurs travaux montrent ainsi que la participation à ces dispositifs peut conduire à des changements de pratiques professionnelles. À titre d'exemple, une infirmière témoigne : « Maintenant, selon la situation de la personne, je n'applique plus la règle des 20 minutes. » Cette citation illustre la manière dont l'expérience du croisement des savoirs peut conduire à une remise en question des habitudes professionnelles et à une adaptation plus fine aux réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté. L'impact de la méthode dépasse ainsi l'unique but de production de connaissances.

Toutefois, certains chercheurs soulignent également les limites de ces démarches. Les personnes en situation de pauvreté investissent en effet un temps conséquent dans ces dispositifs, alors même qu'elles disposent généralement de peu de marges de manœuvre sur leurs ressources temporelles, comme dit plus tôt dans cet article. Cet engagement peut dès lors être analysé comme un sacrifice, au sens développé par Paugam (1998). Dès lors, la portée souvent non systémique des transformations induites par ces recherches peut apparaître insuffisante au regard de l'investissement demandé aux participants. En effet, bien que l'objectif soit la production de connaissances orientées vers l'action, celles-ci restent parfois cantonnées au registre du savoir scientifique, ce qui peut paraître insuffisant pour les personnes en situation de pauvreté qui ont investi leurs temps précieux.

Pour conclure, la question de la légitimité académique des savoirs issus des croisements des savoirs demeure centrale. Dans le champ de la recherche, ces démarches peinent parfois à être reconnues comme pleinement légitimes, certains auteurs estimant qu'elles s'éloignent de la « *recherche canonique, respectueuse des normes scientifiques* » (Brun, 2017). Cette tension conduit à interroger les finalités mêmes de la recherche et pose une question fondamentale : pour qui la recherche doit-elle être pensée et produite ? (Brun, 2017).

#### 1.4.3. Les croisements de savoirs et les tensions entre acteurs

Les tensions entre les différents acteurs engagés dans les dispositifs participatifs sont le plus souvent liées à des conflits d'intérêts et à des incompréhensions réciproques. Ces conflits trouvent notamment leur origine dans les asymétries de pouvoir, déjà évoquées précédemment. Face à ces déséquilibres, deux postures peuvent être adoptées par les personnes en charge de la conduite de

la recherche : soit une approche revendiquant une neutralité, soit une approche assumant des partis pris explicites (Barnaud, 2013). La méthode des croisements des savoirs s'inscrit clairement dans cette seconde perspective. En effet, les modalités de production des savoirs y sont conçues de manière à garantir aux personnes en situation de pauvreté de véritables possibilités d'expression, en transformant les rapports de force traditionnels entre chercheurs et participants.

Parmi ces partis pris méthodologiques, l'instauration des « moments de non-mixité », évoquée précédemment, constitue une source importante de tensions entre les acteurs. Plusieurs travaux montrent que certains chercheurs ont exprimé leur insatisfaction face à l'impossibilité d'accéder aux échanges qui se déroulent durant ces temps spécifiques (Carrel et al., 2017). Afin de réguler ces tensions, la méthode des croisements des savoirs repose sur un dispositif d'accompagnement assuré par des volontaires, dont le rôle est central et singulier. L'un des modérateurs a été qualifié de « pont » par une personne appartenant au groupe des personnes en situation de pauvreté. Cette métaphore renvoie à l'idée que, si les participants produisent eux-mêmes leurs réflexions, la présence de ce « pont » permet de clarifier, approfondir et structurer la pensée, sans se substituer à elle. Comme l'indique ce témoignage, « on pense par nous-mêmes, mais le pont permet de clarifier et d'approfondir notre pensée », tout en soulignant que « ce ne pouvait pas être un chercheur qui pouvait faire le pont » (Carrel et al., 2017).

Les volontaires interrogés sur leur rôle dans les processus de croisement des savoirs insistent sur l'importance de l'expérience acquise sur le terrain pour mener à bien cette mission. Ils soulignent également que leur fonction demeure parfois mal comprise par les chercheurs, ce qui peut générer des incompréhensions supplémentaires. Pour ces volontaires, l'enjeu principal consiste à permettre aux personnes en situation de pauvreté de formuler librement leur pensée, tout en les aidant à dépasser le sentiment d'illégitimité lié à l'absence de capitaux académiques, culturels ou symboliques, souvent mobilisés par les chercheurs et les experts (Carrel et al., 2017). Ce travail d'accompagnement apparaît ainsi comme un levier essentiel pour rééquilibrer les rapports de pouvoir et rendre effective la participation des personnes concernées.

#### 1.4.4. Les limites de la méthode de croisement des savoirs

Enfin, il convient de souligner que la méthode des croisements des savoirs présente également un certain nombre de limites, qui rendent sa mise en œuvre complexe. La gestion des tensions entre les acteurs, évoquée précédemment, constitue une première difficulté majeure. Elle nécessite un encadrement attentif, notamment par la présence de modérateurs ou de volontaires, afin de garantir le bon déroulement du processus. Toutefois, les contraintes liées aux acteurs impliqués ne se limitent pas à cette seule dimension. Pour les chercheurs et les professionnels, la participation à ce type de démarche implique des exigences spécifiques, tant sur le plan méthodologique que sur le plan personnel (Petit, 2022).

S'engager dans un processus de croisement des savoirs suppose en effet de prendre conscience des présupposés de la méthode déjà explicitée, et d'accepter une remise en question parfois profonde de ses savoirs et de ses pratiques. Cette posture réflexive peut s'avérer exigeante, voire déstabilisante, et requiert un investissement que tous les participants ne sont pas nécessairement en mesure de fournir. Ces difficultés peuvent entraver le bon déroulement de la recherche ou conduire certains acteurs à interrompre leur participation en cours de processus (Carrel et al., 2017). Par ailleurs, l'ampleur des efforts demandés peut constituer un frein à l'engagement initial : les chercheurs et professionnels qui ne partagent pas les questionnements portés par la démarche ou



qui y sont réticents auront tendance à ne pas s'y investir. De fait, les dispositifs de croisement des savoirs tendent à mobiliser principalement des acteurs déjà sensibilisés ou en accord avec les principes de la recherche, ce qui limite la diversité des profils impliqués.

La dimension temporelle constitue également une contrainte centrale dans l'organisation de ces démarches participatives. Comme cela a été souligné précédemment, le rapport au temps est l'une des critiques récurrentes adressées aux dispositifs de participation. La méthode des croisements des savoirs se caractérise précisément par la volonté de prendre le temps nécessaire, en particulier pour permettre aux personnes en situation de pauvreté de s'exprimer pleinement. Les « moments de non-mixité » s'inscrivent ainsi dans des temporalités longues, indispensables à la construction progressive des savoirs. Ce choix méthodologique implique toutefois des processus particulièrement étendus dans le temps. Dans une société marquée par une logique productiviste, il est souvent difficile, pour l'ensemble des participants, de dégager le temps requis ou de considérer cet investissement comme suffisamment productif (Petit, 2022).

Cette contrainte temporelle est encore plus marquée pour les personnes en situation de pauvreté, qui, comme cela a été montré, disposent de peu de maîtrise sur leur propre temps (Paugam, 1998). Le temps investi dans ces démarches représente alors un sacrifice particulièrement important. Si les instances de croisement des savoirs offrent à ces personnes un espace où leur parole est reconnue et légitimée, ce qui facilite leur engagement, elles suscitent également de fortes attentes. Les participants y placent souvent beaucoup d'espoir, espoirs qui ne sont pas toujours pleinement satisfaits par les résultats obtenus ou par la portée effective des transformations produites (Brun, 2017).

Par ailleurs, certains moments du processus peuvent s'avérer émotionnellement éprouvants pour les personnes en situation de pauvreté. La démarche implique parfois de revenir sur des expériences ou des souvenirs douloureux. Comme l'exprime une participante, « une colère qui te détruit peut-être transformée en une colère qui remet en cause l'injustice » (« Croisement des savoirs », s. d.). Si cette transformation peut constituer un levier d'émancipation, elle peut également être vécue comme trop éprouvante et conduire certains participants à se retirer du dispositif.

Enfin, la méthode des croisements des savoirs modifie en profondeur la place et le rôle de chacun dans le débat, en accordant une centralité accrue à la parole des personnes en situation de pauvreté. Si ce rééquilibrage constitue un objectif fondamental de la démarche, il peut également générer des difficultés pour l'ensemble des groupes de participants, y compris pour les personnes concernées elles-mêmes, qui doivent s'approprier de nouveaux rôles et de nouvelles formes d'expression au sein du processus, ce qui peut les mettre en difficulté.

### 1.5. Les raisons explicitées par la recherche pour expliquer l'absence des personnes en situation de pauvreté dans les processus de participation

Tout d'abord, la faible présence des personnes appartenant aux classes populaires dans les mécanismes participatifs s'inscrit dans une dynamique plus générale de mise à distance de la participation politique, dont l'abstention électorale constitue l'un des indicateurs les plus visibles. Les classes populaires figurent en effet parmi les catégories de population les plus éloignées du vote, ce qui peut nous pousser à élargir cette analyse à l'ensemble des formes de participation à la vie



publique et locale. Afin de mieux appréhender cette réalité, il convient d'examiner plusieurs dispositifs concrets d'implication des habitants dans la vie de leur quartier.

Les budgets participatifs illustrent cette sélection sociale. Les études montrent en effet une forte surreprésentation de certains profils : « *on note ainsi une surreprésentation des participants de plus de 50 ans (36 % des participants en 2004), des propriétaires (60 %), des diplômés (24 % ont un diplôme universitaire) et des militants (40 % sont membres d'une association, 20 % d'un parti politique)* » (Jouannic, 2025). Il faut relativiser ces résultats car les échantillons de population décrits sont proches de leur proportion dans la société française. En dépit de la présence de certaines fractions des classes populaires, ces dispositifs « *semblent loin de la volonté de leurs promoteurs d'inclure "les exclus"* » (Jouannic, 2025), mettant ainsi en évidence l'écart entre l'objectif affiché d'inclusion et la réalité sociologique de la participation.

Cette logique se retrouve également dans les conseils de quartier, où « *certaines catégories de la population – jeunes, classes populaires – sont largement exclues de ces instances* » (Birck et al., 2013). Ces dispositifs sont majoritairement composés de « *militants associatifs ou politiques* », de citoyens disposant d'une « *expertise professionnelle* », ou encore de retraités (Birck et al., 2013). Cette sélection sociale contribue à la production de délibérations biaisées et favorise l'émergence d'« *une nouvelle élite citoyenne constituée par les citoyens déjà les plus dotés socialement* » (Birck et al., 2013), au détriment des personnes en situation de pauvreté, largement absentes de ces espaces participatifs.

Les travaux existants proposent plusieurs explications à cette absence. Le premier frein identifié est le sentiment d'illégitimité, qui conduit fréquemment à des formes d'auto-exclusion. Les personnes les plus éloignées de la participation peuvent éprouver le sentiment de ne pas être à leur place dans ces espaces : « *les personnes les plus éloignées de la participation sont aussi celles qui doutent le plus de la légitimité de leur parole et de leur capacité à intervenir dans l'espace public* » (Godrie et al., 2018). Cette illégitimité ressentie engendre une forte pression sur la prise de parole, perçue comme risquée : « *la prise de parole publique apparaît comme un risque : risque d'être jugé, de ne pas maîtriser les codes, de voir sa parole disqualifiée* » (Colloque Joseph Wresinski, 2008).

Une deuxième explication réside dans la défiance des classes populaires à l'égard des institutions organisatrices de la participation. Cette méfiance peut appuyer sur l'expérience de dispositifs antérieurs, souvent perçus comme servant avant tout à légitimer des décisions déjà arrêtées. L'absence de réel pouvoir décisionnel accordé aux participants alimente l'impression d'une participation sans effets : « *nombre d'habitants ont le sentiment que tout est déjà décidé, et que leur participation ne sert qu'à légitimer des choix élaborés ailleurs* » (Colloque Joseph Wresinski, 2008). De manière similaire, « *la participation est souvent perçue par les habitants comme un exercice sans effets concrets, dont les règles et les résultats échappent largement à ceux qui y prennent part* » (Godrie et al., 2018). Cette défiance est renforcée par les asymétries de pouvoir persistantes entre participants et professionnels. En effet, « *les démarches participatives restent largement encadrées par des professionnels qui conservent la maîtrise des objectifs, du calendrier et des modalités de discussion* » (Godrie et al., 2018), confirmant ainsi le sentiment que les institutions demeurent en position dominante dans ces processus.

L'absence des personnes en situation de pauvreté peut également s'expliquer par les conditions matérielles et sociales de la précarité. Les contraintes liées à la satisfaction des besoins essentiels mobilisent une grande partie du temps et de l'énergie disponibles, laissant peu de place à

l'engagement citoyen : « *les urgences du quotidien, logement, emploi, santé, survie économique, laissent peu de place à un engagement citoyen pensé comme secondaire* » (Colloque Joseph Wresinski, 2008). Dès lors, « *les conditions d'existence marquées par la précarité limitent fortement la disponibilité matérielle et psychique nécessaire à un engagement participatif régulier* » (Godrie et al., 2018).

Enfin, plusieurs auteurs soulignent que les dispositifs participatifs sont structurellement peu adaptés à la diversité des publics qu'ils prétendent inclure. Comme le résume un participant du Colloque Joseph Wresinski, « *ce ne sont pas les habitants qui sont éloignés de la citoyenneté, mais bien souvent la citoyenneté institutionnelle qui reste éloignée de leur réalité* ». Les dispositifs reposent en effet sur des normes implicites qui favorisent l'exclusion des plus précaires : « *les dispositifs participatifs reposent sur des normes implicites de langage, de comportement et de disponibilité qui tendent à exclure les publics les plus précaires* » (Godrie et al., 2018). Cette situation peut être analysée à travers la notion d'injonction participative, définie comme le fait de solliciter la participation des habitants sans adapter les dispositifs à leurs réalités sociales : « *l'injonction participative [...] correspond à un cadre d'interprétation des rapports entre habitants et institutions que l'on peut synthétiser comme un "traitement du handicap individuel"* » (Carrel, 2007).

Pour la suite de cette étude, ces différentes explications issues de la littérature scientifique serviront de cadre d'analyse de référence. Elles constitueront un groupe témoin à partir duquel seront analysées et comparées les réponses recueillies par questionnaire, afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique de recherche.

## 2. Etude de cas

Tout d'abord, pour bien comprendre ce qui va être dit dans cette partie, il est important de rappeler la problématique de l'article, la question à laquelle cet article essaye de répondre, et l'hypothèse envisagée vis-à-vis de cette problématique. Tout d'abord, notre problématique est : « Les raisons évoquées par les personnes faisant partie de la classe populaire pour expliquer leur faible participation confirment-elles les analyses de la recherche, ou bien révèlent-elles d'autres facteurs qui complètent ou contredisent ceux déjà identifiés. » et l'hypothèse est : « Plusieurs explications données par la recherche vont être confirmées, mais il va ressortir que l'accès insuffisant à l'information des personnes issues de classe populaire sur les processus de participation est une raison qui est sous-estimée, voire oubliée par la recherche. ». Pour tenter d'apporter des réponses à cette question, il a fallu imaginer une méthode et sélectionner un terrain d'étude. Ces deux éléments vous seront présentés avant de décrire les résultats de l'étude de cas. Enfin, les limites de la méthode qui pourrait impacter les résultats, déjà imaginer avant sa mise en place ou découvert sur place, vous seront décrites.

## 2.1. Méthode :

### 2.1.1. Le principe global

Dans le cadre de cette étude, l'objectif est de donner la parole aux personnes appartenant aux classes populaires. Se pose alors la question des modalités d'identification et de mobilisation de ces populations. Le choix méthodologique retenu a consisté à s'appuyer sur l'expertise des services de la politique de la ville, en prenant pour référence les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), tels que définis par les institutions publiques.

D'après les services de l'État en Indre-et-Loire, les quartiers prioritaires de la politique de la ville correspondent à des « *quartiers urbains dont la densité est élevée et le revenu de ses habitants proche du seuil de pauvreté [...]. Ceux-ci se caractérisent notamment par un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins* » (15 quartiers prioritaires en Indre-et-Loire, s. d.). Les critères de définition précisent qu'il s'agit d'« *un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un "décrochage" du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine* » (15 quartiers prioritaires en Indre-et-Loire, s. d.).

Comme cela a été défini précédemment, les classes populaires regroupent les personnes appartenant aux 30 % les plus bas revenus. En France, cette catégorie correspond à des revenus annuels inférieurs ou égaux à 17 530 euros. Or, dans les quartiers prioritaires, environ 65 % des habitants perçoivent un revenu inférieur à ce seuil (SIG Politique de la Ville, s. d.). Ainsi, près de deux tiers de la population résidant en QPV peuvent être considérés comme appartenant aux classes populaires, ce qui fait de ces territoires les espaces où la concentration de personnes en situation de pauvreté est la plus élevée à l'échelle nationale. Le choix des QPV apparaît donc pertinent pour appréhender les expériences et les perceptions des classes populaires.

Une fois le terrain défini, s'est posée la question des interlocuteurs à mobiliser. Pour cette étude, il a semblé pertinent de s'appuyer sur les centres sociaux, socio-culturels et maisons de quartier, qui constituent des interlocuteurs fiables au sein des quartiers populaires. Ces structures offrent aux habitants un accès à la culture, au sport et à des espaces de sociabilité, mais également à des dispositifs d'accompagnement pour les personnes rencontrant des difficultés, notamment en matière d'emploi ou de démarches administratives. Elles apparaissent ainsi comme des intermédiaires privilégiés pour entrer en contact avec les populations concernées.

La méthode retenue pour recueillir la parole des habitants a été celle du questionnaire. Initialement, l'objectif était de combiner une approche quantitative et qualitative, en recourant à un échantillonnage en boule de neige. Le questionnaire comportait ainsi une question permettant aux répondants de laisser leurs coordonnées en vue de la réalisation d'entretiens. Cette articulation devait permettre, d'une part, de produire des données statistiques afin d'objectiver certains ressentis, et d'autre part, de recueillir des récits d'expériences et de parcours de vie à travers des entretiens approfondis.

Toutefois, dans les faits, une seule personne a accepté de laisser ses coordonnées pour participer à un entretien, sans donner suite à ce premier pas par la suite. En raison de cette faible mobilisation, l'organisation d'entretiens a été abandonnée. Les résultats de cette étude reposent donc

exclusivement sur l'analyse des données issues du questionnaire, ce qui constitue une limite méthodologique qu'il conviendra de prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

### 2.1.2. La construction du questionnaire

Les trois premières questions du questionnaire ont vocation à décrire le profil du répondant : sexes, âge et activité professionnelle. Cela servira surtout identifier si l'échantillon de la population interrogé est représentatif ou s'il y a des biais de méthode qui entraîne un échantillon non représentatif.

Ensuite, la première ambition de ce questionnaire est de vérifier si ses réponses correspondent bien au cadre théorique de l'absence des personnes issues des classes populaires dans les mécanismes de participation avec la question : « **Avez-vous déjà participé à un processus de participation, tel que défini ci-dessus ?** ». Poser la question de leur présence va permettre aussi d'envoyer les personnes qui répondent « oui » vers une partie du questionnaire qui va essayer d'évaluer quels types de projets participatifs sont à valoriser, comment ils peuvent être organisés pour favoriser la venue de personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville et si leur expérience a tendance à pouvoir leur donner envie de se réinvestir dans d'autres projets. Pour évaluer le type de projet, une question à choix : « **Quel type de participation ?** », qui permet de choisir entre consultation, concertation et co-construction. La question du temps passée dans ce processus est posée par le biais de cette question sous forme de « oui » ou « non » : « **Est-ce que vous y êtes allés plusieurs fois ?** ». Cela va permettre d'identifier si les habitants des quartiers populaires privilégient des projets avec un besoin d'investissement fort ou faible. La question avec des choix prédéfinis à cocher : « **Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ou processus de participation ?** » permet d'évaluer s'il y a des acteurs adaptés, efficaces pour transmettre l'information sur l'existence de ces processus et leur déroulement. Enfin, les questions ouvertes « **Qu'avez-vous pensé de cette (ou ces) expérience(s) ?** » et « **Pouvez-vous décrire cette expérience ?** », permettent d'évaluer comment les personnes ont vécu ce processus.

Pour les individus ayant répondu « non » à la question relative à leur participation à un processus participatif, l'objectif principal consiste à identifier les motifs de cette absence. La démarche méthodologique proposée repose dans un premier temps sur une question ouverte : « **Pour quelle(s) raison(s) ne vous êtes-vous jamais rendu dans un processus de participation ?** ». Cette formulation vise à offrir aux répondants la possibilité d'exprimer librement leur point de vue, sans être orientés par des propositions prédéfinies. Néanmoins, il convient de souligner que l'explication d'une absence peut s'avérer complexe pour les participants. Afin de compléter cette première approche, une question complémentaire est prévue : « **Pouvez-vous classer votre ou vos raison(s) parmi les propositions suivantes ? (Plusieurs réponses possibles)** ». Cette seconde étape permet aux répondants d'identifier des motifs auxquels ils n'auraient pas spontanément pensé lors de la question ouverte. La liste de raisons potentielles a été construite sur la base des travaux de recherche existants portant sur l'exclusion des personnes en situation de pauvreté des processus participatifs. Quatre grandes catégories de facteurs ont ainsi été identifiées par la recherche :

- La question de la légitimité, qui va être évaluée dans le questionnaire par la réponse : « **Je ne me sentais pas légitime d'y participer.** ».
- La question de la défiance envers les entités organisatrices, évaluer par : « **Je n'ai pas confiance dans ce type de démarche** » ou « **Je pensais que cela ne changerait rien** ».

- La question des conditions des matérielles pour pouvoir participé, estimé par la proposition : **« Je n'avais pas les moyens d'y aller (ex : enfants à garder, déplacement difficile, etc.). »** et **« je n'avais pas le temps »**.
- La possibilité que les processus de ne soient pas adaptés structurellement aux personnes issues de la classe populaire : **« Je pensais que cela ne me concernait pas. »**.

Cette partie du questionnaire va d'abord servir à évaluer si ces raisons, développées par la recherche sont confirmées par les dires des personnes habitant les quartiers populaires. De plus, d'autres propositions ont été ajoutées, afin de permettre d'évaluer si les personnes habitants les quartiers prioritaires, et usager des centres sociaux, ont un bon accès à l'information sur ce thème. Pour cela, deux propositions ont été formulées, l'une questionnant la connaissance du processus participatif : **« Je n'en avais pas entendu parler »** et une autre, visant à savoir, lorsqu'ils sont au courant du processus, s'ils ont les informations nécessaires pour pouvoir y participer : **« Je ne savais pas comment participer »**.

Enfin, la dernière question du questionnaire vise à évaluer l'écart en l'intérêt porté par les personnes issues de la classe populaire sur les projets participatifs et leur présence réelle dans ces projets : **« À l'avenir, souhaitez-vous vous impliquer davantage dans les projets d'aménagements ou d'amélioration de votre quartier ? »**.

Une place est laissée en fin de questionnaire pour que les répondants puissent donner leurs contacts afin d'organiser des entretiens.

À noter que pour l'ensemble de ce questionnaire, les réponses « je ne sais pas » et « je ne souhaite pas répondre » ont été ajoutées.

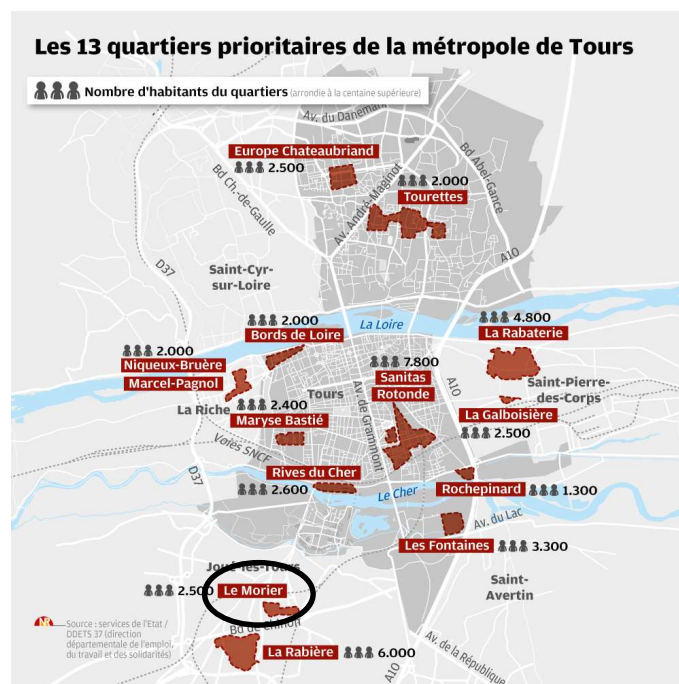
### 2.1.3. La sélection du terrain

#### 2.1.3.1. Présentation des quatre quartiers sélectionnés

Les quatre quartiers sélectionnés pour cette étude de cas sont les quartiers de la Rabière et du Morier à Joué-Lès-Tours, et les quartiers de Bel-Air et des Couronneries à Poitiers. Le choix de ces quartiers est lié aux contraintes de du projet. En effet, cet article est un projet étudiant, dont le terrain doit-être effectué entre septembre et janvier, pendant un semestre de cours. Il y avait donc un enjeu de simplicité dans ce choix. Habitant à Poitiers, et faisant mes études à l'école Polytech de Tours, le fait de sélectionner des quartiers dans les villes dans lesquelles je pouvais me déplacer facilement était nécessaire. Une prise de contact a été engagé avec tous les maisons de quartiers prioritaires de Poitiers, quatre quartiers, et de la métropole de Tours, treize quartiers. L'objectif de ces prises de contact avec les équipes des centres était d'abord de demander la permission aux de venir dans le centre, pour de rien entreprendre à leur insu. Cette prise de contact était aussi nécessaire pour permettre une meilleure transmission du questionnaire, car ce sont eux qui connaissent le mieux les usagers et leurs habitudes. Cela aurait aussi pu permettre d'avoir leur soutien en cas de difficultés, même si cela n'a pas eu lieu. Enfin, cela a permis, notamment au centre social du Morier et de Rabière d'avoir une présentation des équipes et des différentes missions qu'effectuent les centres, ce qui a permis de remettre l'étude dans un contexte.

Parmi toutes ces prises de contact, effectué d'abord par mail, puis par appel lorsqu'un numéro était disponible, certaines n'ont pas pu mener à la transmission de questionnaire dans le délai imparti. D'autres ont accepté mais il a été remarqué que les usagers ne répondaient pas du tout aux questionnaires lorsqu'ils étaient seulement affichés. Pour obtenir des réponses, il fallait que quelqu'un vienne directement devant les habitants pour leur proposer de répondre au questionnaire, soit en répondant directement via le QR code en ligne, soit en se faisant poser les questions. Dans le temps imparti, quatre déplacements ont eu le temps d'être effectué, dans les quartiers présentés ci-dessous :

## Le quartier du Morier :



Carte des quartiers prioritaires de la métropole Tours  
DDTES 37, sd



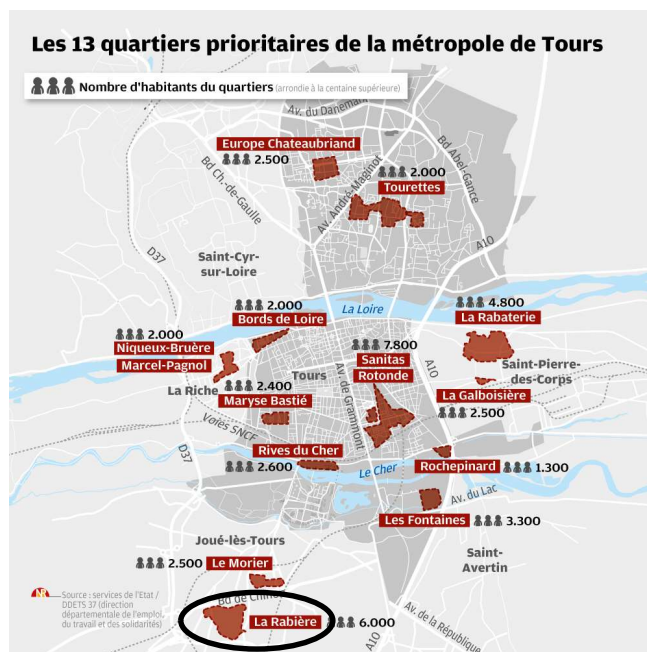
Photo d'une rue faisant partie du quartier du Morier  
*La Nouvelle République, Julien Pruvost, sd*

Le quartier du Morier est situé à l'est de Joué-lès-Tours, à proximité du centre-ville et des principaux axes de circulation de la commune. Il se caractérise par une forte densité résidentielle et une mixité de formes urbaines, combinant habitat social collectif, logements intermédiaires et quelques secteurs pavillonnaires. Le quartier accueille une population relativement jeune et diverse, avec une présence marquée de familles. Classé quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2024, le Morier est confronté à plusieurs enjeux sociaux et économiques, notamment en matière d'emploi, de précarité et de réussite éducative. À ce titre, il bénéficie de dispositifs publics spécifiques et d'actions portées par les



collectivités locales et le tissu associatif, visant à améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et soutenir les habitants.

### Quartier de Rabière :



Carte des quartiers prioritaires de la métropole Tours  
DDTES 37, sd



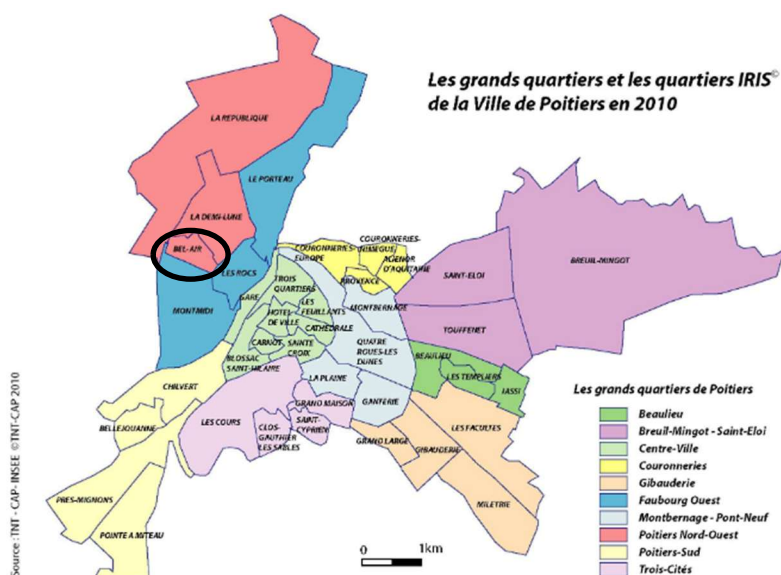
Photo vue du ciel du quartier de Rabière  
Jouelestours.fr, sd

Le quartier de La Rabière est un des principaux quartiers de la commune de Joué-lès-Tours, situé au sud de la métropole de Tours. Il s'agit d'un secteur populaire et urbanisé dès les années 1960-1970, construit principalement sous forme de grands ensembles d'habitat social. Historiquement classé quartier prioritaire de la politique de la ville, il regroupe une importante population résidentielle (environ 15 % des habitants de la commune) et constitue un pôle d'habitat dense et diversifié. Depuis les années 2000, La Rabière fait l'objet d'un important programme de renouvellement urbain (NPNRU), associant réhabilitations de logements, démolitions et constructions neuves, ainsi que des



aménagements d'espaces publics, dans le but d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'ouverture du quartier vers le centre-ville et les transports.

### Quartier de Bel-air :



Carte des quartiers de la ville de Poitiers  
Ville de Poitiers, *Plan local d'urbanisme*, document graphique, 2011

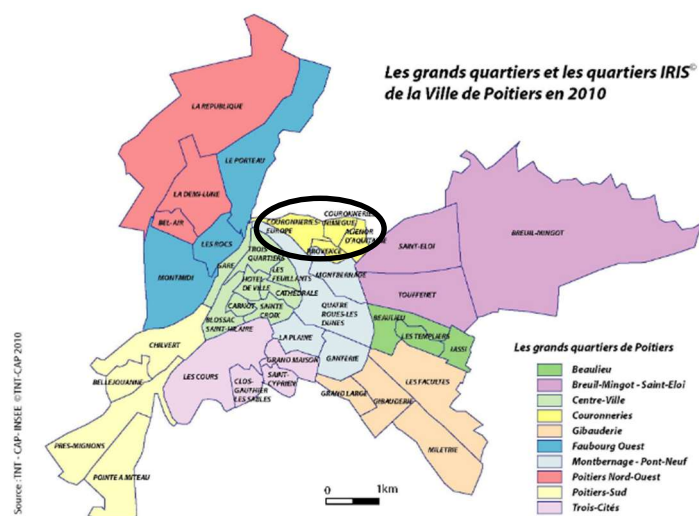


Photo vue du ciel du quartier de Bel-Air  
*La Nouvelle République*, sd

Le quartier de Bel-Air est un quartier d'habitat collectif situé au sud-est de Poitiers, construit principalement dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour répondre aux besoins de logement liés à la croissance urbaine. Il est composé majoritairement de logements sociaux, organisés en grands ensembles, et dispose d'équipements de proximité tels que des établissements scolaires, des espaces sportifs et des services publics. Inscrit parmi les quartiers prioritaires, Bel-Air connaît des difficultés sociales persistantes, notamment en termes de pauvreté, de chômage et de sentiment d'isolement. Le quartier fait néanmoins l'objet d'initiatives locales visant à renforcer la vie de

quartier, l'accès aux services et la participation des habitants, dans une logique d'amélioration progressive des conditions de vie et de l'image du territoire.

### Quartier des Couronnerie :



Carte des quartiers de la ville de Poitiers  
Ville de Poitiers, *Plan local d'urbanisme*, document graphique, 2011



Photo vue du ciel du quartier des Couronneries  
Ville de Poitiers, sd

Le quartier des Couronneries constitue l'un des ensembles urbains les plus importants de Poitiers, tant par sa superficie que par sa population. Construit dans les années 1960-1970, il s'inscrit dans l'histoire des grands ensembles et se caractérise par une organisation urbaine structurée, mêlant immeubles d'habitat collectif, équipements publics, commerces de proximité et espaces verts. Classé quartier prioritaire, les Couronneries concentrent des enjeux sociaux majeurs, mais bénéficient également d'une forte présence de services, d'acteurs associatifs et d'équipements culturels et sportifs. Le quartier est engagé depuis plusieurs années dans un programme de

renouvellement urbain, visant à transformer le bâti, requalifier les espaces publics et améliorer les mobilités, tout en favorisant une meilleure intégration du quartier au reste de la ville.

### *2.1.3.2. Description de l'offre de projet participatifs disponibles dans ces quartiers*

Ces recherches complémentaires poursuivent deux objectifs principaux. Le premier consiste à objectiver un ressenti perçu par les participants. En effet, dans le questionnaire, les répondants pouvaient indiquer : « *il n'y a jamais eu de tels projets dans mon quartier* ». Il est donc pertinent de déterminer si cette perception correspond à une réalité objective, ou s'il s'agit d'une simple impression. Pour les quatre quartiers concernés par cette étude, il apparaît qu'une offre de projets impliquant les habitants dans une démarche participative existe effectivement. Le deuxième objectif est d'essayer de savoir précisément dans quels projets se sont investis les personnes qui ont répondu « oui » à la question qui portait sur leur présence dans les dispositifs de participation. Il convient de préciser que les listes présentées ne visent pas l'exhaustivité, mais seulement à illustrer l'existence de projets participatifs.

À Joué-lès-Tours, plusieurs initiatives peuvent être citées. Tout d'abord, la construction, avec la participation des habitants, d'un parcours historique intitulé « (re)découvrez le patrimoine jocondien », qui traverse les quartiers du Morier, de Rigny et de Pont-Cher. Dans le quartier de la Rabière, des projets de renouvellement urbain organisent des rencontres permettant aux habitants de formuler leurs avis. Ces projets sont portés conjointement par l'État (ANRU), Tours Métropole Val de Loire, Val Touraine Habitat et la Ville de Joué-lès-Tours (Renouvellement urbain du quartier de la Rabière : Accueil Val Touraine Habitat, s. d.). Par ailleurs, certains projets sollicitent l'avis des habitants à l'échelle métropolitaine. Ainsi, les sessions de concertation publique relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain ont débuté, avec notamment une réunion publique organisée le 23 avril 2025 à Joué-lès-Tours. D'autres initiatives, telles que le Plan de Prévention des Bruits Urbains, le développement du réseau cyclable structurant ou la réduction des déchets, sollicitent également l'opinion des habitants via diverses modalités, sur place, par questionnaires ou en ligne (Participation citoyenne, s. d.). Certains projets requièrent un engagement plus direct des habitants, comme le choix des noms des nouvelles stations de tramway ou la participation aux budgets participatifs (Participation citoyenne, s. d.). Enfin, des structures telles que les conseils de quartiers et le conseil des jeunes ont vocation à intégrer les habitants dans les décisions affectant leur cadre de vie (La Ville de Joué-lès-Tours lance un Conseil Consultatif de développement, s. d.).

À Poitiers, des initiatives comparables sont observables. Dans le quartier de Bel-Air, un parcours de découverte des places d'intérêt du quartier et de la ville, intitulé « De la Blaiserie aux Montgorges », a été organisé avec la participation d'une centaine d'habitants, mettant l'accent sur la transition écologique (Découvrir les quartiers de la Blaiserie et des Montgorges..., 2024). Toujours à Bel-Air, une initiative artistique, les « Fresques monumentales », a impliqué directement les habitants dans la valorisation de leur quartier (trompe-l'oeil.info, s. d.). Dans le quartier des Couronneries, un projet de renouvellement urbain a été conduit en trois phases d'échanges avec les habitants (Renouvellement urbain, s. d.). À l'échelle de la ville, diverses initiatives participatives, allant du budget participatif au chantier participatif, sont mises en œuvre. Dans les quartiers prioritaires, tels que Bel-Air et les Couronneries, la ville de Poitiers organise la mise en place de conseils citoyens. Par ailleurs, comme le prévoit la procédure réglementaire, le PLU a sollicité l'avis des habitants.

Le second objectif de ces recherches complémentaires consiste à identifier de manière précise les projets auxquels les répondants ont effectivement participé, afin de mieux évaluer le type de projet favorisant l'engagement des habitants. Les réponses au questionnaire mentionnent à deux reprises le projet « (re)découvrez le patrimoine jocondien » et, de même, les « Fresques monumentales » de Bel-Air. En revanche, pour deux autres réponses, il demeure difficile d'identifier avec certitude les projets concernés.

## 2.2. Les résultats

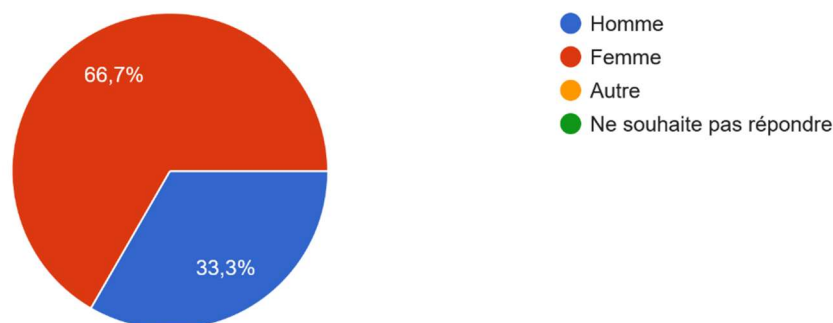
### 2.2.1. Le profil des répondants

Dans un premier temps, aucun retour n'a été enregistré à la suite de la diffusion du questionnaire par l'intermédiaire de QR codes et de liens internet affichés dans les centres sociaux et dans les maisons de quartier. En revanche, lorsque des déplacements ont été organisés afin de présenter directement le questionnaire aux habitants, vingt-sept réponses ont été recueillies. Ces réponses proviennent de quatre maisons de quartier distinctes, à l'issue de quatre demi-journées d'enquête de terrain. Aux Couronneries, la collecte des réponses au questionnaire s'est déroulée le jeudi 4 décembre 2025, durant l'après-midi. À la Blaiserie, elle a eu lieu le vendredi 19 décembre 2025, également dans l'après-midi. Enfin, dans les quartiers du Morier et de la Rabière, la collecte des données s'est effectuée le 5 janvier 2026, le matin au centre social du Morier et l'après-midi dans le quartier de la Rabière.

Tout d'abord, un tableau Excel qui fait l'inventaire de toutes les réponses est disponible en annexe. L'analyse des profils des répondants met en évidence plusieurs biais de composition de l'échantillon. Tout d'abord, les femmes sont nettement surreprésentées par rapport aux hommes. En ce qui concerne l'âge, la tranche des plus de 50 ans apparaît largement surreprésentée au regard de la structure démographique réelle des quartiers étudiés, tandis que les jeunes de moins de 30 ans sont, à l'inverse, fortement sous-représentés.

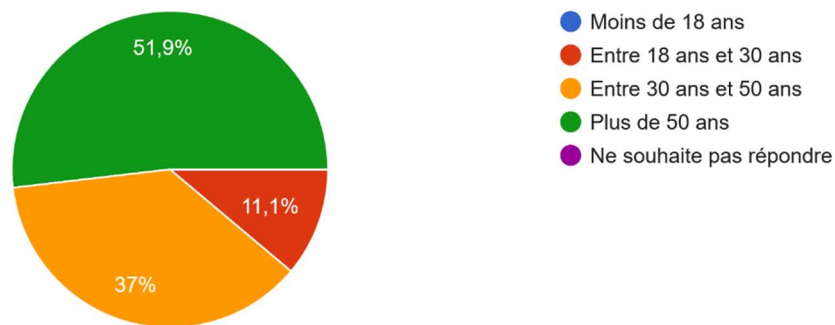
Quel est votre genre ?

27 réponses



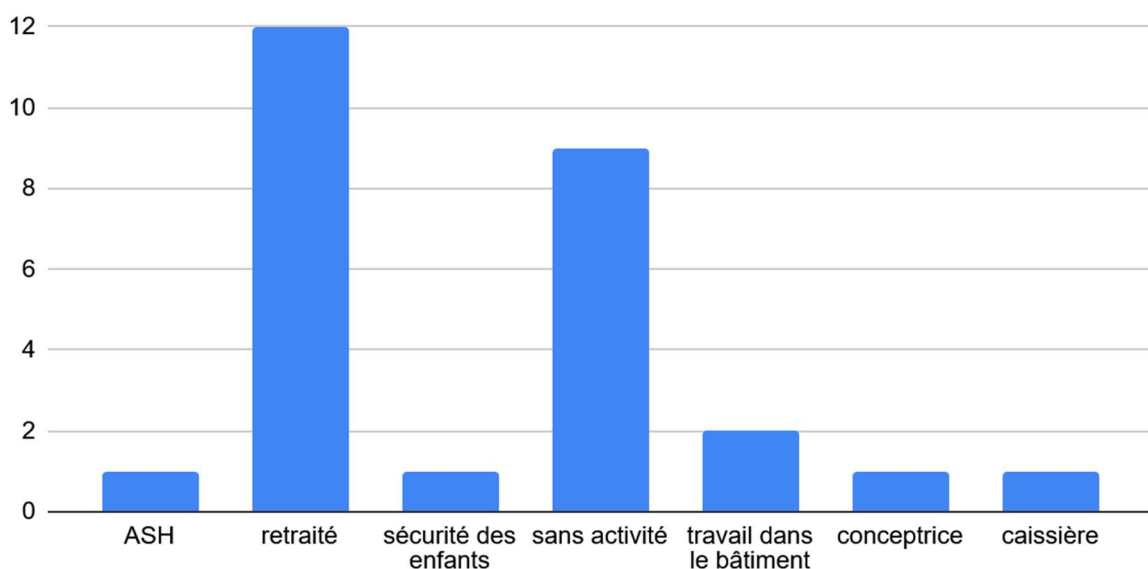
### Quel est votre âge ?

27 réponses



Du point de vue de la situation professionnelle, une majorité des répondants se déclarent retraités ou sans activité professionnelle. La surreprésentation des retraités s'inscrit logiquement dans celle des plus de 50 ans, mais elle ne permet de saisir que de manière limitée leur appartenance de classe. En revanche, la présence importante de personnes sans activité est cohérente avec les caractéristiques socio-économiques des quartiers étudiés. Les autres professions mentionnées relèvent majoritairement de catégories socioprofessionnelles populaires (CSP-), à l'exception éventuelle de la profession de « conceptrice », dont le positionnement social peut apparaître plus ambigu.

### activité professionnelle des répondants



Nombre de Quel est votre activité professionnelle (indiquer "sans activité professionnelle" si vous n...)



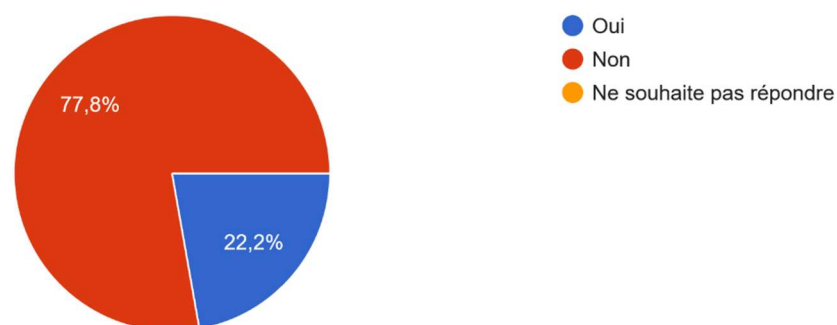
En conclusion, ces éléments soulignent à la fois les contraintes méthodologiques et les enseignements de cette phase de collecte. L'absence totale de réponses via les supports numériques confirme les limites de ce mode de diffusion auprès des habitants des quartiers populaires et met en évidence l'importance du contact direct pour accéder à ces publics. Par ailleurs, la composition de l'échantillon révèle des biais notables en termes d'âge et de genre, qui invitent à interpréter les résultats avec prudence. Néanmoins, ces caractéristiques sont également révélatrices des publics effectivement présents et disponibles dans les maisons de quartier et centres sociaux, espaces qui jouent un rôle central dans l'accès à la participation et à l'expression des habitants. Ces constats constituent ainsi un point d'appui essentiel pour comprendre à la fois les résultats du questionnaire et les conditions concrètes de production des données.

### 2.2.2. Les résultats de l'étude :

La première question qui leur était posée, qui avait vocation à évaluer si les personnes ne participaient vraiment pas étaient donc : **“Avez-vous déjà participé à un processus de participation, tel que défini ci-dessus ?”**.

Avez-vous déjà participé à un processus de participation, tel que défini ci-dessus ?

27 réponses



Les proportions pour cette réponse sont donc de 77,8% pour le « non » et 22,2% pour le « oui ». Cela vient confirmer ce qui avait qu'il y a une vraie problématique de présence pour ce groupe social dans les mécanismes de participation. On peut aussi noter que zéro répondant a sélectionné la réponse *“ne souhaite pas répondre”* ou *“je ne sais pas”*. Cela semble montrer que grâce à la définition faite de la participation dans le questionnaire, les répondants ont bien compris le champ de l'étude. Il est possible que cela soit aussi dû à la présence de la personne qui mène l'étude qui a pu répondre aux questions lorsque cela était nécessaire.

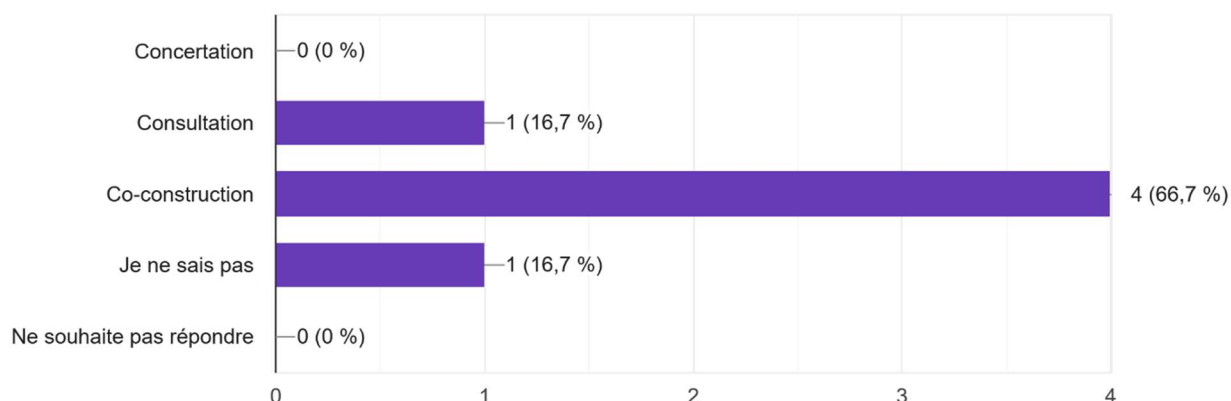
### 2.2.2.1. Evaluer le type de projet adaptés aux personnes issus de la classe populaire

Il convient tout d'abord de noter que le nombre relativement faible de répondants ayant déclaré avoir participé à un processus participatif (n = 6) limite la robustesse des conclusions tirées de cette analyse. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence et idéalement corroborés par des recherches complémentaires.

Afin d'identifier les types de participation les plus adaptés aux personnes issues des classes populaires, deux questions ont été posées : « **Quel type de participation avez-vous expérimenté ?** » et « **Y avez-vous participé à plusieurs reprises ?** ».

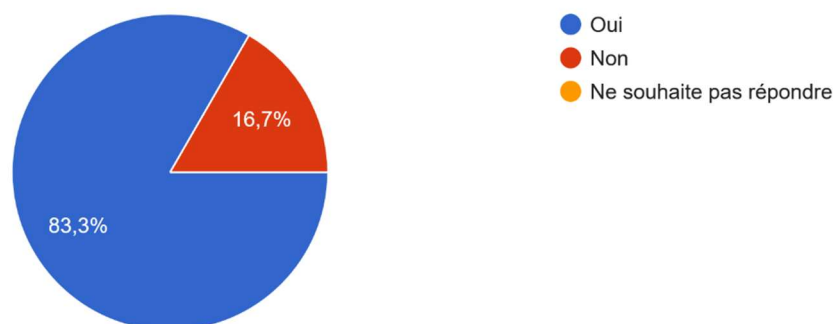
Quel type de participation ?

6 réponses



Est-ce que vous y êtes allés plusieurs fois ?

6 réponses



Les résultats à ces deux questions nous permettent de comprendre qu'il y a plutôt une tendance vers des projets qui impliquent beaucoup les habitants. En effet, ce sont quatre des six personnes qui disent avoir participé à un mécanisme de co-construction. Pour corroborer cela, la majorité des répondants disent avoir participé à des processus impliquant les habitants sur plusieurs temps.

Ensuite, la question **“Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ou processus de participation ?”**. Dans les quelques personnes qui se sont investies dans des processus de participation, plusieurs personnes ont répondu : *“Autre : Par le Centre du Morier”* ou *“Autre : grâce au centre social”*. Cela a d’abord permis de souligner une erreur dans la construction de mon questionnaire, le fait de ne pas avoir intégré la réponse *“par le biais du centre social dont je suis usager”* à la liste des réponses potentielles. Mais cela permet aussi de souligner que pour la population que je décris dans cette étude, celle des classes populaires, le centre social est un acteur prioritaire à solliciter lors de la communication pour des projets participatifs.

**“Qu'avez-vous pensé de cette (ou ces) expérience(s) ? ”**. La réponse anticipée pour cette question était *“une expérience négative”* puisque ces processus sont censés mettre les personnes issues de classe populaire dans une situation de pression, où ils n'ont pas les codes, et dans un fonctionnement qui n’a pas forcément vocation à écouter leurs besoins. Mais parmi les répondants au questionnaire, 3 des 4 personnes qui ont déjà participé à un de ces processus disent en avoir retenu une bonne expérience. Les raisons qui expliquent cette différence ne sont pas vraiment connues, mais on peut faire l’hypothèse que les personnes issues de classe populaire sélectionnent assez bien les projets dans lesquels ils veulent s’engager, de telles façons que ceux dans lesquels ils s'engagent correspondent à leurs attentes. Il est aussi possible que la taille réduite de l’échantillon implique des résultats non-conformes à la réalité. On peut cependant notifier qu’une personne a répondu : *“une expérience négative”*. Pour décrire cette expérience, cette personne a dit : *“Je n’ai pas compris en quoi ça allait me concerner, je suis parti parce que ça ne m’intéressait pas”*. On peut identifier dans ce témoignage plusieurs dynamiques que nous avons explicitées plus tôt. En effet, nous avons dit que les personnes issues de classes populaires n'avaient pas forcément les codes, les capitaux pour pouvoir s’intégrer dans ces processus. On a aussi dit que dans ces processus, les besoins de ce groupe social ne sont que très rarement pris en compte. Ce témoignage semble décrire assez précisément ces deux tendances.

#### *2.2.2.2. Identifier les raisons de leurs absences*

Comme indiqué précédemment, cette partie du questionnaire vise à identifier les raisons de l’absence des habitants des quartiers populaires des processus participatifs, à partir des réponses recueillies. La littérature scientifique mobilisée en amont a permis d’identifier quatre facteurs récurrents expliquant cette non-participation, auxquels s’ajoute une hypothèse issue de l’intuition. L’objectif est ici de confronter ces cadres théoriques aux discours des habitants, tels qu’ils pourront émerger des réponses au questionnaire. Pour cela, la méthode sera de surveiller le nombre de réponses cochées associées à chaque facteur présenté, et complété par des extraits de la question précédente, une question ouverte invitant les répondants à expliciter leurs raisons.

Le premier facteur concerne le sentiment de légitimité à participer et à s’exprimer au sein des dispositifs participatifs. À la proposition *« Je ne me sentais pas légitime d’y participer »*, quatre personnes ont répondu positivement, sur un total de vingt-et-une réponses. Il convient toutefois de souligner qu’admettre un sentiment d’illégitimité suppose une certaine réflexivité sur sa position sociale, ce qui peut constituer un frein à l’expression de ce ressenti. Il est donc plausible que ce sentiment soit sous-déclaré. Ces résultats tendent néanmoins à confirmer que le manque de légitimité perçue, et plus largement le sentiment de ne pas avoir sa place dans ces dispositifs, constitue un obstacle réel à la participation des personnes issues des classes populaires.



Le deuxième facteur analysé concerne la défiance à l'égard des entités organisatrices des dispositifs participatifs. Celle-ci a été évaluée à travers les propositions « *Je n'ai pas confiance dans ce type de démarche* » et « *Je pensais que cela ne changerait rien* ». Une personne a sélectionné la première proposition, tandis que deux ont choisi la seconde. Ces chiffres relativement faibles doivent être interprétés avec prudence. Il est possible que certains répondants n'aient pas osé exprimer cette défiance, par crainte de conséquences potentielles, malgré l'anonymat du questionnaire et la posture de l'enquêteur, explicitement non lié à ces institutions. Les résultats suggèrent néanmoins que, bien que la défiance existe, elle ne constitue pas le principal frein à la participation pour les habitants interrogés.

Le troisième facteur renvoie aux conditions matérielles de la participation. Il a été évalué à travers les propositions « *Je n'avais pas les moyens d'y aller (ex. : enfants à garder, déplacement difficile, etc.)* » et « *Je n'avais pas le temps* ». Trois personnes ont sélectionné la première proposition, tandis que douze ont indiqué un manque de temps, faisant de cette dernière la raison la plus fréquemment évoquée. L'analyse des réponses ouvertes permet d'identifier deux dynamiques distinctes. Pour certains répondants, le manque de temps est lié à des impératifs de survie économique, comme l'illustre la citation suivante : « *je veux trouver du travail avant de faire d'autres choses* ». Pour d'autres, ce manque de temps s'explique par un engagement existant mais dans d'autres formes de participation citoyenne ou associative : « *Plutôt investi dans le bénévolat, pas le temps pour ça (je suis grand-mère)* » ; « *pas le temps, je suis déjà investi dans une association* ». Une dernière citation éclaire le rapport au temps des personnes en situation de pauvreté : « *Je suis investi dans une association, et quand je fais quelque chose, je veux le faire bien, pas m'éparpiller* ». Ces éléments suggèrent que le temps disponible constitue une ressource rare, que les individus cherchent à investir de manière ciblée et perçue comme efficace.

Le quatrième facteur concerne l'adéquation structurelle des dispositifs participatifs aux publics issus des classes populaires. Il a été abordé par la proposition « *Je pensais que cela ne me concernait pas* », sélectionné par deux répondants. Cette formulation indirecte s'est toutefois révélée peu adaptée pour saisir pleinement ce phénomène. Une approche plus explicite aurait sans doute permis de recueillir des réponses plus significatives. Malgré cette limite méthodologique, la sélection de cette proposition indique l'existence d'un sentiment de décalage.

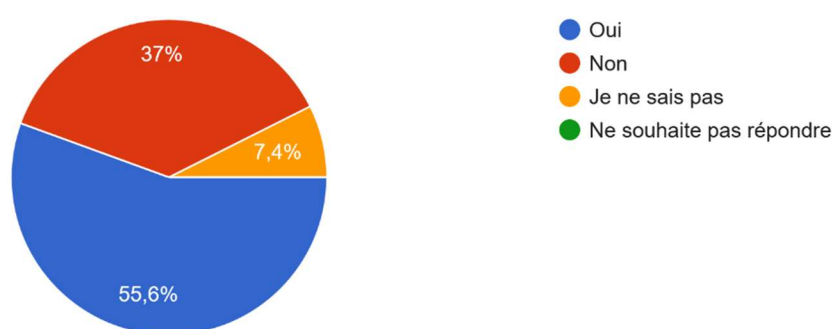
Le dernier facteur, plus issu de l'intuition que de la recherche, concerne l'accès à l'information. Deux propositions permettaient d'en rendre compte : « *Je n'en avais pas entendu parler* » et « *Je ne savais pas comment participer* ». Ces réponses ont été sélectionnées respectivement onze et douze fois, majoritairement par les mêmes personnes. Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle l'information constitue un enjeu majeur de la participation. Les citations recueillies montrent que, même lorsque l'existence du dispositif est connue, les modalités de participation à celui-ci restent floues : « *Je ne sais pas quand ce genre d'événements ont lieu – pas vraiment informé* ». Comme évoqué précédemment, les rares participations effectives mentionnées ont majoritairement été rendues possibles par l'intermédiaire des centres sociaux ou des maisons de quartier. Cela suggère que les entités organisatrices des projets participatifs peinent à atteindre les réseaux d'information mobilisés par les personnes en situation de pauvreté, ce qui contribue mécaniquement à leur absence. Il convient toutefois de rappeler que l'accès à l'information ne constitue qu'une condition nécessaire, mais non-suffisante, à la participation.

Enfin, la dernière question du questionnaire – « **À l'avenir, souhaitez-vous vous impliquer davantage dans les projets d'aménagement ou d'amélioration de votre quartier ?** » – visait à

déterminer si l'absence observée relevait d'un désintérêt pour l'avenir du quartier ou, au contraire, d'un ensemble de contraintes limitant l'engagement. La comparaison entre les réponses à cette question et celles relatives à la participation passée révèle un écart significatif. Alors qu'environ 75 % des répondants déclarent n'avoir jamais participé à un dispositif participatif, près de 50 % expriment le souhait de s'impliquer à l'avenir. Ce différentiel tend à indiquer que la non-participation ne résulte pas d'un désintérêt, mais plutôt de freins structurels, matériels et informationnels qui entravent l'engagement des habitants des quartiers populaires.

A l'avenir, souhaitez-vous vous impliquer davantage dans les projets d'aménagements ou d'amélioration de votre quartier ?

27 réponses



## 2.3. Les limites de la méthode :

### 2.3.1. Les limites anticipées avant la collecte des données :

La construction et les modalités de diffusion du questionnaire comportent plusieurs limites méthodologiques, susceptibles de réduire la rigueur et la portée des conclusions de cette recherche.

Premièrement, l'accès aux populations en situation de pauvreté s'est fait principalement par l'intermédiaire des maisons de quartier et des centres sociaux. Bien que ces structures, généralement portées par les collectivités locales, aient pour mission d'accompagner les personnes en difficulté et de proposer des activités sociales et culturelles, elles ne regroupent pas l'ensemble des habitants en situation de précarité d'un quartier. Ce choix méthodologique conduit donc à une sélection particulière de répondants issus des classes populaires, correspondant aux usagers de ces structures, et non à l'ensemble des habitants concernés.

Par ailleurs, l'enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle les personnes fréquentant les centres sociaux et résidant dans des quartiers prioritaires appartiennent majoritairement aux classes populaires. Or, comme indiqué précédemment, cette hypothèse n'est vérifiée qu'à hauteur d'environ 65 %. Il est donc possible qu'une minorité de répondants relève davantage des classes moyennes, ce qui ne correspond pas au cœur de l'objet de cette étude. Il convient toutefois de préciser que l'ensemble des personnes interrogées résident bien dans l'un des quatre quartiers prioritaires étudiés, condition vérifiée en amont de la passation du questionnaire. De plus, l'analyse

des activités professionnelles déclarées par les répondants suggère que peu de personnes échappent à la population-cible définie initialement.

En outre, le nombre total de questionnaires exploitables demeure limité ( $n = 27$ ) et la structure de l'échantillon ne reflète pas fidèlement celle de la population des quartiers étudiés, en ce qui concerne les répartitions par âge et par sexe. Bien que cette collecte représente le maximum réalisable au regard des contraintes temporelles du terrain, cette limite affecte la robustesse statistique des résultats. Cette réserve méthodologique est d'autant plus importante pour la première partie du questionnaire, qui vise à identifier les types de projets participatifs les plus adaptés aux personnes issues des classes populaires, et dont les conclusions reposent sur un nombre restreint de répondants concernés ( $n=6$ ).

Enfin, cette recherche s'appuie sur une étude de cas menée dans quatre quartiers prioritaires, répartis dans deux villes. Les dynamiques locales propres à ces territoires, qu'elles soient institutionnelles, associatives ou sociales, peuvent influencer les résultats observés et en limiter la généralisation à d'autres contextes urbains.

### 2.3.2. Les limites découvertes sur le terrain

La collecte des données a également été contrainte par horaire d'ouverture des maisons de quartier et des centres sociaux, généralement fermés le week-end. Les temps de présence sur le terrain ont donc dû être organisés en semaine. Par ailleurs, l'absence de réponses via les QR codes et les liens numériques ont conduit à une passation essentiellement accompagnée du questionnaire, réalisée en face-à-face. Cette modalité de recueil impliquait de remplir les questionnaires individuellement, limitant de fait le nombre de réponses pouvant être collectées simultanément. Cette manière de collecter les données a fait apparaître un biais de sélection initialement non anticipé. Les usagers ayant une activité professionnelle fréquentaient le plus souvent les centres en tout début de matinée ou en fin d'après-midi, moments où un certain nombre de personnes arrivaient simultanément. À l'inverse, le reste de la journée était marqué par des arrivées plus espacées, permettant davantage de temps d'échange. Cette configuration a mécaniquement favorisé la participation des personnes sans activité professionnelle, renforçant ainsi le biais de représentation observé.

### 2.4. Ce que cet article apporte à la recherche

Cet article contribue à la recherche sur la participation des classes populaires en confirmant plusieurs résultats déjà établis par la littérature. Il corrobore notamment l'importance des contraintes matérielles et temporelles, du sentiment d'illégitimité et des difficultés d'accès à l'information comme freins majeurs à l'engagement dans les dispositifs participatifs. Il confirme également que la non-participation ne peut être liée à un désintérêt pour l'avenir urbanistique du quartier, une part significative des habitants exprimant au contraire un souhait de s'impliquer dans le futur. Au-delà de ces confirmations, ce travail apporte un éclairage empirique nouveau sur les conditions concrètes d'accès à la participation, en mettant en évidence le rôle central des centres sociaux et maisons de quartier comme intermédiaires de mobilisation, ainsi que les limites des dispositifs de communication institutionnels.

## Conclusion

Cette recherche s'est inscrite dans un champ scientifique déjà bien documenté, celui de la participation des habitants aux processus d'aménagement et, plus spécifiquement, de la sous-représentation des personnes issues des classes populaires dans ces dispositifs. L'état de l'art mobilisé met en évidence plusieurs facteurs récurrents expliquant cette absence, tels que le sentiment d'illégitimité, les contraintes matérielles, la défiance institutionnelle ou encore l'inadéquation structurelle des dispositifs participatifs aux réalités sociales des publics concernés. À partir de ces apports théoriques, ce travail visait à confronter ces hypothèses aux discours et aux expériences des habitants de quartiers populaires, afin de mieux comprendre les mécanismes concrets de la non-participation.

Sur le plan méthodologique, l'enquête repose sur la mise en place d'un questionnaire auprès d'habitants de quatre quartiers prioritaires situés dans deux villes distinctes, Joué-Lès-Tours et Poitiers. Le choix d'un questionnaire combinant questions fermées et ouvertes permettait à la fois de mesurer la fréquence de certaines raisons identifiées par la littérature et de recueillir des justifications plus qualitatives. La collecte des données a toutefois nécessité une adaptation du protocole initial, les supports numériques (QR codes et liens en ligne) n'ayant suscité aucune réponse. La passation en face-à-face, au sein des maisons de quartier et centres sociaux, s'est révélée indispensable pour accéder aux répondants, confirmant l'importance du contact direct dans les enquêtes menées auprès de publics en situation de précarité.

Les résultats obtenus tendent globalement à confirmer les enseignements de la littérature. Le manque de temps apparaît comme le principal frein à la participation, souvent lié à des impératifs de survie économique ou à un engagement déjà existant dans d'autres formes de participation associative. Le sentiment d'illégitimité, bien que moins fréquemment exprimé, semble néanmoins présent et probablement sous-déclaré. À l'inverse, la défiance envers les institutions organisatrices apparaît comme un facteur secondaire dans cet échantillon. Enfin, l'écart observé entre une faible participation passée et un souhait relativement élevé de s'impliquer à l'avenir suggère que la non-participation ne relève pas d'un désintérêt pour le devenir du quartier, mais bien d'un ensemble de contraintes structurelles. Enfin, on peut ajouter que l'hypothèse qui avait été formulée s'est avérée juste puisque les difficultés d'accès à l'information constituent également un obstacle majeur : de nombreux répondants déclarent ne pas avoir connaissance des dispositifs existants ou ne pas disposer d'informations suffisantes pour y participer.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés à la lumière de plusieurs limites. Le nombre restreint de répondants, la surreprésentation des femmes, des personnes de plus de 50 ans et des individus sans activité professionnelle, ainsi que le recours exclusif aux usagers des centres sociaux, limitent la portée généralisable de l'étude. De plus, l'ancrage local de l'enquête et les dynamiques propres aux territoires étudiés peuvent influencer les résultats observés. Ces limites ne constituent cependant pas uniquement des faiblesses méthodologiques : elles révèlent également les conditions concrètes d'accès à la parole et à la participation dans les quartiers populaires.

En définitive, ce travail met en lumière le décalage persistant entre l'existence de dispositifs participatifs et leur appropriation effective par les classes populaires. Il souligne l'importance des intermédiaires de proximité, tels que les centres sociaux, ainsi que la nécessité d'adapter les modalités de communication, les temporalités et les formes de participation.

## Bibliographie et webographie :

### Bibliographie :

Allard-Poesi, Florence, et Véronique Perret (2003) *La Recherche-Action : Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, édité par Y. Giordano, 85-132. EMS. <https://hal.science/hal-01490609>.

Arnstein, Sherry R. (1969). *A Ladder Of Citizen Participation* : Journal of the American Institute of Planners 35 (4): 216-24. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>.

Atkinson, Anthony B., Michel Glaude, Lucile Olier, Thomas Piketty, et Frankreich, éd. (2001) *Inégalités économiques : Les rapports du Conseil d'Analyse Economique* 33. Paris : La Documentation française.

Barnaud, Cécile (2013) *La participation, une légitimité en question*. Natures Sciences Sociétés 21 (1): 24-34. <https://doi.org/10.1051/nss/2013062>.

Beetham, David (1995) *Max Weber et La légitimité politique*. Revue européenne des sciences sociales 33 (101): 11-22.

Bertin, Alexandre (2008) *La pauvreté comme privation de capacités*. Regards croisés sur l'économie 4 (2): 43-45. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0043>.

Birck, J. (2013) Conseil de quartier (2). In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*. DicoPart (1ère édition). GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/conseil-de-quartier-2-2013>

Brun, Patrick (2017) *Le croisement des savoirs dans les recherches participatives*. Questions épistémologiques. Vie sociale 20 (4): 45-52. <https://doi.org/10.3917/vsoc.174.0045>.

Cabin, Philippe (2008) *"La Distinction". Critique sociale du jugement*. In Pierre Bourdieu, 36-41. Petite bibliothèque. Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2008.02.0036>.

Carrel, Marion, Christine Loignon, Sophie Boyer, et Marianne De Laat (2017) *Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté, praticien.ne.s et universitaires : retours sur la recherche ÉQUISanTÉ au Québec*. Sociologie et sociétés 49 (1): 119-42. <https://doi.org/10.7202/1042808ar>.

Carrel, M. (2007). *Pauvreté, citoyenneté et participation : quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la "participation des habitants" dans les quartiers d'habitat social*. Groupe de recherche et d'échanges technologiques.

Colloque Joseph Wresinski. (2008). *Droits de l'homme et grande pauvreté*. Dans *Actes du Colloque Joseph Wresinski, Sciences Po Paris, 17-19 décembre 2008* (Vol. II). [https://www.joseph-wresinski.org/fr/wp-content/uploads/sites/2/2016/07/actes\\_colloque\\_wresinski\\_volume\\_I.pdf](https://www.joseph-wresinski.org/fr/wp-content/uploads/sites/2/2016/07/actes_colloque_wresinski_volume_I.pdf)

Cooke, Bill, et Uma Kothari. (2001). *Participation : The New Tyranny*. Zed Books.

Daquin, A., Huet, M., Lebian, J., Martinais, E., & Martinez, C. (2019). Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise. *Participations*, 24(2), 83-109.

Godrie, B., Ouellet, G., Bastien, R., Bissonnette, S., Gagné, J., Gaudet, L., ... & Tremblay, M. (2018). *Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales : Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). <https://www.erudit.org/en/journals/nps/2018-v30-n1-nps03972/1051406ar/abstract/>

Jouannic, T. (2025). *Le budget participatif grenoblois : un instrument socialement sélectif à la portée critique limitée*. *Métropoles*, (36).

Lewin, Kurt (1946) *Action Research and Minority Problems*. *Journal of Social Issues* 2 (4): 34-46. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1946.tb02295.x>.

Novirus, Cora (2020) *Liens faibles*. *Multitudes* 80 (3): 122-25. <https://doi.org/10.3917/mult.080.0122>.

Paugam, Serge (1998) *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion : le point de vue sociologique*. *Genèses*, no 31: 138-59.

Petit, Guillaume (2022) *Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques*. *Temporalités*. *Revue de sciences sociales et humaines*, no 36 (novembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.10497>.

Tremblay, Jean-Marie. (2005) *Normand Lacharité, "La thèse de Ciccotti sur la non-neutralité de la science"*. Text. texte. 2 février 2005. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/lacharite\\_normand/these\\_cicotti/these\\_cicotti.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/lacharite_normand/these_cicotti/these_cicotti.html)

Zetlaoui-Léger, J. (2022). *Urbanisme participatif : Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*

## Webographie :

*15 quartiers prioritaires en Indre-et-Loire.* (s. d.). Les services de l'État en Indre-et-Loire. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/15-quartiers-prioritaires-en-Indre-et-Loire>

*Accueil - ATD Quart Monde - France.* (s. d.). ATD Quart Monde - France. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.atd-quartmonde.fr/>

*Charte du croisement des savoirs.* (s. d.). ATD Quart Monde - International. [Consulté le 20 janvier 2026].

[https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/Charte\\_du\\_Croisement\\_des\\_Savoirs\\_et\\_des\\_Pratiques.pdf](https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/Charte_du_Croisement_des_Savoirs_et_des_Pratiques.pdf)

*Croisement des savoirs.* s. d. DICTIONNAIRE CRITIQUE ET INTERDISCIPLINAIRE DE LA PARTICIPATION. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.dicopart.fr/croisement-des-savoirs-2023>.

Découvrir les quartiers de la Blaiserie et des Montgorges... (2024, 6 mars). *De la Blaiserie aux Montgorges.* ArcGIS StoryMaps. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://storymaps.arcgis.com/stories/353491751049486caf79ea9f9aa5e9e9>

« Définition - Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté / Seuil de pauvreté | Insee ». s. d.

[Consulté le 20 janvier 2026]. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>.

« Luites urbaines et pouvoir politique / Manuel Castells - Université de Lorraine ». s. d.

[Consulté le 20 janvier 2026].

[https://ulyse.univ-](https://ulyse.univ-lorraine.fr/discovery/fulldisplay?vid=33UDL_INST:UDL&docid=alma991000633229705596&lang=fr)

[lorraine.fr/discovery/fulldisplay?vid=33UDL\\_INST:UDL&docid=alma991000633229705596&lang=fr](https://ulyse.univ-lorraine.fr/discovery/fulldisplay?vid=33UDL_INST:UDL&docid=alma991000633229705596&lang=fr)  
&context=L&adaptor=Local%20Search%20Engine.

Participation citoyenne, s. d. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.tours-metropole.fr/participation-citoyenne>

*Renouvellement urbain.* (s. d.). Grand Poitiers Communauté urbaine : Site Internet. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/renouvellement-urbain>

*Renouvellement urbain du quartier de la Rabière : - Accueil Val Touraine Habitat.* (s. d.). Accueil - Accueil Val Touraine Habitat. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://www.valtourainehabitat.fr/news/renouvellement-urbain-du-quartier-de-la-rabiere>

*SIG Politique de la Ville.* (s. d.). SIG Politique de la Ville. [Consulté le 20 janvier 2026].

<https://sig.ville.gouv.fr/territoire/FR>

Annexe :

| Quand ?             | Quel est votre genre ? | Quel est votre activité professionnelle ? | Avez-vous déjà participé à un processus de ? | Quel type de participation ? | Est-ce que vous y avez été plusieurs fois ? | Comment avez-vous été informé(e) de l'essai ? | Qu'avez-vous pensé de cette (ou ces) enquête(s) ?                         |
|---------------------|------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 06/01/2028 09:12:11 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | ACT                                          |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 12:45:04 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 12:46:21 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 12:49:44 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     | Co-construction              | Oui                                         |                                               | Pas le centre du Mouve                                                    |
| 06/01/2028 12:51:47 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     | Co-construction              | Oui                                         |                                               | Pas le centre du Mouve                                                    |
| 06/01/2028 12:53:22 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               | Expérience positive                                                       |
| 06/01/2028 12:56:47 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               | Expérience positive                                                       |
| 06/01/2028 13:00:50 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:01:50 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:03:32 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     | adjudé dans un bar           |                                             |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:05:32 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     | Correlation                  | Oui                                         |                                               | Je suis plutôt d'accord le projet et le le processus. Expérience positive |
| 06/01/2028 13:07:18 | Femme                  | Entraîneuse 18 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:08:43 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:10:12 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 06/01/2028 13:12:06 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     | Je ne suis pas               | Non                                         |                                               | Expérience négative                                                       |
| 06/01/2028 13:13:19 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | travail dans le bâtiment                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 09:59:30 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:01:40 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:03:31 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | concepteur                                   |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:05:17 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                | Co-construction              | Oui                                         |                                               | le centre social a permis la rencontre                                    |
| 12/01/2028 10:07:23 | Femme                  | Entraîneuse 18 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               | Expérience positive                                                       |
| 12/01/2028 10:09:36 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | travail dans le bâtiment                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:11:07 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:13:06 | Femme                  | Entraîneuse 18 ans et 30 ans              | concepteur                                   | Co-construction              | Oui                                         |                                               | Expérience positive                                                       |
| 12/01/2028 10:16:27 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:24:35 | Femme                  | Entraîneuse 20 ans et 30 ans              | sans activité                                |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |
| 12/01/2028 10:26:41 | Femme                  | Plus de 50 ans                            | retraité                                     |                              | Non                                         |                                               |                                                                           |





**Directeur.rice de recherche :**  
**Denis Martouzet**

**Basile Donadieu**  
**PRI/DAE5**  
**ITI**  
**2025-2026**

## **La non-participation des classes populaires aux dispositifs participatifs**

Enquête auprès des habitants sur les freins à l'engagement dans les quartiers prioritaires

### **Résumé :**

Cet article analyse les mécanismes de la non-participation des habitants des quartiers populaires aux dispositifs participatifs liés à l'aménagement urbain. S'inscrivant dans un champ de recherche déjà riche, il s'appuie sur un état de l'art mettant en évidence plusieurs freins récurrents à l'engagement des classes populaires, tels que le sentiment d'illégitimité, les contraintes matérielles et temporelles, les difficultés d'accès à l'information ou encore l'inadéquation structurelle des dispositifs participatifs.

À partir d'une enquête de terrain menée dans quatre quartiers prioritaires de deux villes françaises, l'article repose sur la passation d'un questionnaire combinant questions fermées et ouvertes auprès des habitants. La méthodologie adoptée met en lumière l'importance du contact direct et des structures de proximité, les dispositifs numériques de diffusion du questionnaire s'étant révélés inefficaces. Les résultats confirment largement les enseignements de la littérature : le manque de temps apparaît comme le principal obstacle à la participation, souvent lié à des impératifs économiques ou à des engagements associatifs déjà existants. Les difficultés d'accès à l'information constituent également un frein majeur, tandis que la défiance institutionnelle joue un rôle plus secondaire.

L'article montre par ailleurs que la non-participation ne traduit pas un désintérêt pour l'avenir du quartier : une part importante des répondants exprime le souhait de s'impliquer davantage à l'avenir. En soulignant le rôle central des centres sociaux et maisons de quartier comme intermédiaires de mobilisation, cette recherche apporte un éclairage empirique sur les conditions concrètes de la participation. Elle invite ainsi à repenser les dispositifs participatifs afin de les rendre réellement accessibles, lisibles et adaptés aux réalités sociales des habitants des quartiers populaires.

**Mots Clés :** Accès à l'information, Centres sociaux, contraintes matérielles, quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), participation citoyenne, sentiment d'illégitimité